

Mai 2023

Chambre interdépartementale
d'agriculture de la Charente-
Maritime et des Deux-Sèvres

SCoT
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE

DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER

Les enjeux pour le SCoT

AGGLOMERATION
ROYAN
ATLANTIQUE

SCoT
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE

SOMMAIRE

Introduction - Contexte de la mission	3
<u>Partie 1 : Présentation de la méthodologie utilisée pour le diagnostic</u>	4
1- Actualisation d'éléments du diagnostic déjà réalisé	4
2- Travaux en ateliers.	5
3- Compléments par des contacts individuels	5
<u>Partie 2 : Les résultats du diagnostic</u>	7
1-Un simple rappel en préalable...	7
2-La forêt sur le territoire de la CARA.	9
2.1- Deux formes de gestion distinctes : Forêt domaniale ou forêt privée	10
2.2- ... Mais des enjeux communs	13
3-L'agriculture sur le territoire de la CARA	14
3.1- Les chiffres clés : part de la surface utilisée par l'agriculture, nombre d'exploitations	14
3.2- Les sols de la CARA	18
3.3- La taille des fermes et leur organisation	19
3.4- Les orientations agricoles par commune et les productions végétales	21
3.5- Deux filières, moteurs économiques essentiels : grandes cultures, vigne	23
Premier pilier, les céréales et oléo-protéagineux	23
Le second pilier, celui de la viticulture	25
3.6- Un pack d'autres filières et productions assez variées: élevages pâturant, fruits et légumes, accueil – loisirs...	26
3.7- Les élevages de chevaux : une autre particularité locale !	28
3.8- Une organisation des filières assez diversifiée : produits, services, énergies... pour des marchés de proximité ou non	30
3.9- Les conséquences des activités sur les revenus agricoles par commune	33
3.10- D'une économie de production, à une économie de marché... ... à une économie d'environnement	34
3.11- Les enjeux des relations agriculture / citoyens	37
3.12- Une dynamique d'installation- reprise - création délicate	40
4-La concurrence sur le foncier	43
<u>Partie 4 : Forces, faiblesses, menaces et opportunités...</u>	
<u>et quelques recommandations / propositions / préconisations</u>	51
4.1- FORCES	51
4.2- FAIBLESSES	51
4.3- OPPORTUNITES	52
4.4- MENACES	52
Eléments de conclusion	54

Introduction - Contexte de la mission

La communauté d'agglomération de Royan Atlantique a demandé à la chambre d'agriculture de réaliser une actualisation du diagnostic agricole pour l'intégrer dans le projet de schéma de cohérence territoriale de la collectivité.

La chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a donc mobilisé des compétences internes ainsi qu'un réseau de partenaires experts chacun dans leur domaine d'activité, pour mettre à jour ce diagnostic agricole et forestier et ainsi s'assurer que les orientations du projet de SCOT arrêté en 2019 sont toujours cohérentes et qu'elles continuent de répondre aux enjeux du monde agricole et forestier d'aujourd'hui et de demain.

Le présent rapport est présenté en 4 parties :

- Tout d'abord une présentation de la situation de la Forêt du territoire, où coexistent la forêt domaniale et la forêt privée.
- Ensuite une présentation des chiffres clés de l'agriculture de la CARA et des principaux enjeux relatifs à l'agriculture du territoire
- Puis une analyse des documents de planification permettra d'évaluer la place donnée à l'agriculture et à la forêt dans les projets du territoire
- Enfin une présentation des forces, faiblesses, menaces et opportunités de l'agriculture et de la forêt sur la CARA nous permettront d'exprimer quelques recommandations relatives à ces 2 secteurs qui occupent, rappelons-le, plus de la moitié de la superficie du territoire de Royan Atlantique.

Comme nous pourrons le voir dans ce rapport, l'agriculture, comme la forêt participent pleinement à l'attractivité de la communauté d'agglomération de Royan Atlantique, aussi bien par le paysage qu'elles génèrent que par la valeur ajoutée qu'elles peuvent produire, de façon directe (vignes, grandes cultures, élevage) ou indirecte (tourisme, accueil, circuits de randonnée, vente directe). Par conséquent la mise en valeur et la préservation des possibilités d'adaptation de l'agriculture seront des éléments essentiels pour les projets structurants à venir de l'agglomération de Royan atlantique.

Partie 1 : Présentation de la méthodologie utilisée pour le diagnostic

La méthodologie employée pour l'étude se base sur la reprise et l'actualisation des éléments le diagnostic agricole et forestier réalisé au cours de l'année 2017 pour la mise en œuvre et l'élaboration du scot. Les informations ont été complétées par celles du recensement agricole 2020, par les données issues des relevés parcellaires graphiques (déclarations PAC des agriculteurs) et d'éléments fournis par différents acteurs locaux, conseillers et/ou experts dans leur domaine d'activité.

Ces éléments ont été analysés aussi bien de façon individuelle que collective lors d'ateliers spécifiques animés conjointement par la chambre d'agriculture et par les services de la CARA. Cette mise en relief des informations ainsi que des échanges individuels (téléphoniques ou par courriel) ont permis de construire un document aussi complet que possible, intégrant les tendances perçues ou constatées de l'agriculture et de la forêt du territoire de la CARA.

Il faut souligner que cette étude réalisée à la demande de la CARA fait suite des échanges entre la chambre d'agriculture de Charente-Maritime et la collectivité au sujet de la réalisation du schéma de cohérence territoriale adressé pour avis aux personnes publiques associées en décembre 2019. Parmi les remarques exprimées par le président de la chambre d'agriculture dans un courrier datant du 24 mars 2020, il a notamment été fait état d'une nécessité d'actualiser les données du diagnostic de 2016 ainsi que d'une comparaison entre les données locales et celle des territoires voisins.

Ces éléments ont donc été intégrés dans le rapport de deux manières différentes : d'une part lors des ateliers d'échange au sujet du SCOT, d'autre part sous-forme de documents graphiques qui figurent dans le présent rapport.

Enfin une présentation de l'ensemble des résultats du diagnostic a été réalisée le 29 mars 2023, en présence des Elus et responsables de la CARA. Quelques compléments ont été ajoutés dans ce rapport conformément à ce qui a été convenu lors de cette réunion.

1. Actualisation d'éléments du diagnostic déjà réalisé

Il faut souligner qu'une partie des documents utilisés pour l'actualisation du diagnostic ont été fournis par les services de la CARA suite à différents travaux réalisés depuis 2016 (Projet Alimentaire territorial, Plan Climat Air Energie Territorial). En parallèle, les informations issues du recensement agricole de 2020 sont parues en 2022, et leur exploitation a permis à la fois une description des différents aspects de l'agriculture et de la forêt du territoire, mais aussi de pouvoir les comparer à d'autres échelles de territoires.

Pour affiner les informations à l'échelle des communes, le traitement des informations du Registre Parcellaire Graphique de 2020 et 2021 ont permis de décrire les spécificités les plus locales du territoire, mais également d'évaluer les tendances relatives à la consommation d'espace ou encore à l'évolution des productions agricoles de la CARA.

D'autres informations ont également été mobilisées comme les engagements pour des mesures agro-environnementales climatiques recensées sur le territoire, ou encore l'évolution des installations de jeunes agriculteurs depuis ces 5 dernières années. Un travail sur la transmission des exploitations agricoles réalisé par la chambre d'agriculture a aussi servi de base à ces travaux.

2. Travaux en ateliers

Un document de synthèse ainsi que le support d'animation figurent en annexe de ce rapport. Il y est détaillé à la fois le déroulement des ateliers et les questions ou préoccupations des participants, ainsi que principaux enjeux relevés par le groupe.

Les objectifs de cette phase importante étaient de partager le contexte et l'historique de l'agriculture locale, et des éléments de l'état des lieux. Les échanges visaient aussi à affiner et compléter, même à valider les informations et le bien fondé des analyses.

Il faut convenir que la participation, bien que satisfaisante, est restée modeste au regard du nombre d'acteurs ayant été invités à participer à ces ateliers. C'est pourquoi il a été décidé de compléter ces travaux par des entretiens plus ciblés auprès d'acteurs n'ayant pas assisté à cette étape clé de notre étude.

3. Compléments par des contacts individuels

Pour compléter l'analyse il était important de mobiliser des acteurs ayant un point de vue de spécialistes dans leur domaine d'intervention. Ainsi sur le foncier la SAFER Nouvelle-Aquitaine a été sollicitée. Pour la gestion des massifs forestiers du territoire de la CARA, des échanges ont pu avoir lieu avec d'une part le Centre National de la Propriété Forestière de Nouvelle Aquitaine et d'autre part l'Office National des Forêts. Les intervenants locaux de la chambre d'agriculture, dans les domaines de l'environnement, de l'élevage, de l'économie et des circuits courts, de l'installation et de l'accompagnement des porteurs de projets agricoles ont aussi été mobilisés pour ce travail d'analyse.

Ainsi, le diagnostic réalisé a vocation à se conformer à la demande du commanditaire : pertinence des informations présentées, analyse par des regards croisés entre généralistes et spécialistes des domaines concernés, présentation détaillée des résultats à des fins de valorisation par les différents services concernés, au-delà du dossier relatif au SCOT lui-même, ne serait-ce qu'au regard de ses conséquences dans les autres outils de planification et plus largement de son interaction avec le projet de territoire.

Afin de bien considérer l'ensemble des champs nécessaires traités dans notre étude, il nous a semblé important de rappeler la vocation et l'intérêt d'un schéma de cohérence territoriale pour un territoire comme la communauté d'agglomération de Royan atlantique.

Il s'agit d'un outil au service des élus pour concevoir et mettre en œuvre un projet de territoire à 20 ans, fixant la stratégie d'aménagement et de développement du territoire, et permettant de répondre aux défis des transitions démographiques numériques environnementales et climatiques ou encore de transition agricole.

Le SCoT encadre la constructibilité sur le territoire de la CARA. Il se décline à l'échelle des communes au moyen des plans locaux d'urbanisme. Il s'élabore en concertation avec la population et les acteurs locaux, les services de l'État.



Qu'est ce que le SCOT ?

Un outil pour concevoir et mettre en œuvre un projet de territoire à 20 ans qui fixe la stratégie d'aménagement et de développement du territoire et permet de répondre aux défis des transitions démographiques, numériques, environnementales et climatiques.

- Il encadre la constructibilité sur le territoire de la CARA.
- Il est décliné à l'échelle de la commune dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- Il s'élabore à l'initiative des élus, encadrés par les services de l'Etat en concertation avec la population et les acteurs locaux.

« Un outil de consensus des projets politiques »

« Colonne vertébrale de l'action de l'intercommunalité »

« Mettre le Territoire en projet »

« Feuille de route = cohérence de toutes les politiques locales »

Diagram illustrating the SCOT process: **SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale) leads to **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) and **PLI** (Plan Local d'Initiative), which then inform **PLU** and **PLI** at the commune level.

Dans ce contexte l'agriculture et la forêt sont à considérer en termes de gestion et d'utilisation de l'espace au regard de la proportion occupée sur la CARA. La relation au territoire se manifeste également par le rapport à l'économie locale, ou encore par les enjeux des relations entre exploitants (agricoles ou forestiers) d'une part, et les voisins ou usagers d'autre part. Le dossier du SCOT devra enfin intégrer des propositions visant à réussir la transition agricole sur la CARA, au regard de ces enjeux économiques, démographiques, sociaux, environnementaux et climatiques.

Nous aborderons donc dans ce rapport les questions de constructibilité, de paysages, de développement possible, de transmission des entités économiques existantes, de mobilité, de foncier ou encore des sujets plus généraux comme le climat, la consommation, l'environnement ou les relations entre les acteurs du territoire.

Partie 2 : Les résultats du diagnostic

1. Un simple rappel en préalable...

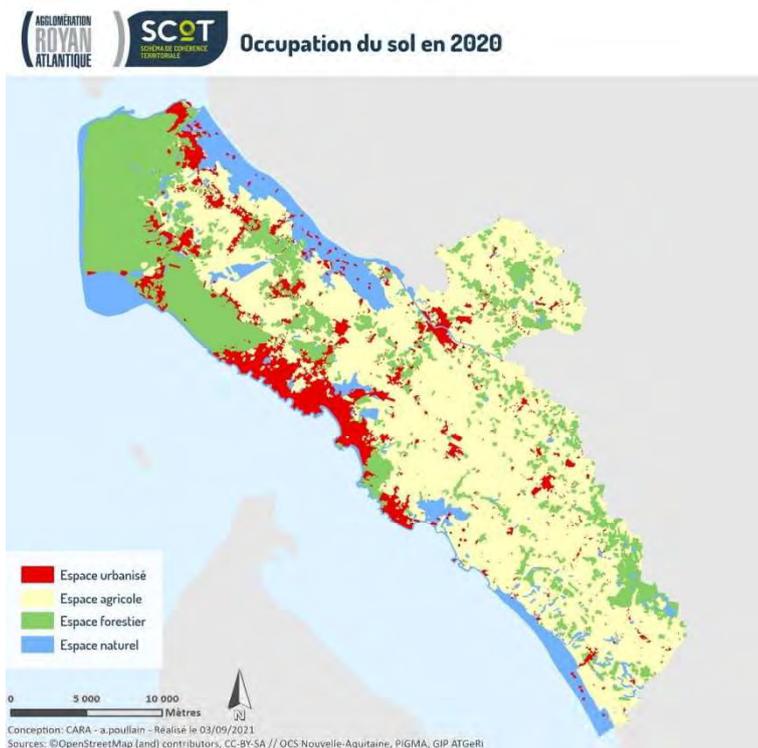
Avant de présenter plus en détail les résultats du diagnostic agricole et forestier réalisé par la chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres sur le territoire de la communauté d'agglomération de Royan atlantique, il convient de rappeler quelques informations statistiques qui pourront servir de repère, de « boussole », aux lecteurs de ce rapport.

En effet la superficie totale du territoire De Royan Atlantique est de 60392 hectares.

L'agriculture occupe 53,8% de cette surface totale tandis que la forêt occupe 21,9% du territoire.

Au cours de ces dernières années (entre 2010 et 2020) l'agriculture a perdu de la surface et la forêt également, tandis que les espaces naturels et urbains ont gagné en superficie. Le diagnostic agricole et forestier porte donc sur une analyse d'activités qui occupent ensemble les 3/4 de l'espace total du territoire de la CARA.

La consommation moyenne annuelle avoisine 47 ha par an sur le territoire de la CARA (source : observatoire de l'artificialisation).



Sur le plan de la part d'occupation de l'espace par l'agriculture, le territoire de la CARA se distingue des territoires voisins par la forte proportion de forêt, qui réduit donc d'autant la surface agricole. En Charente-Maritime, seules les îles et la communauté de communes du bassin de Marennes comptent une moindre part de surface agricole déclarée à la PAC. Cependant au plan régional, la CARA se range au milieu du peloton des EPCI, du fait, là encore, de la forte part de boisements dans les territoires du Limousin et de l'Aquitaine.

	2010	2020	Variation (ha)
Naturel	4930	4941	11
Agricole	32901	32518	-383
Forestier	13315	13230	-85
Urbain	9246	9703	457

Le chiffre moyen de 47 hectares par an, grignotés par l'urbanisation aux dépens des terres agricoles, naturelles et forestières, masque une dynamique plus variée.

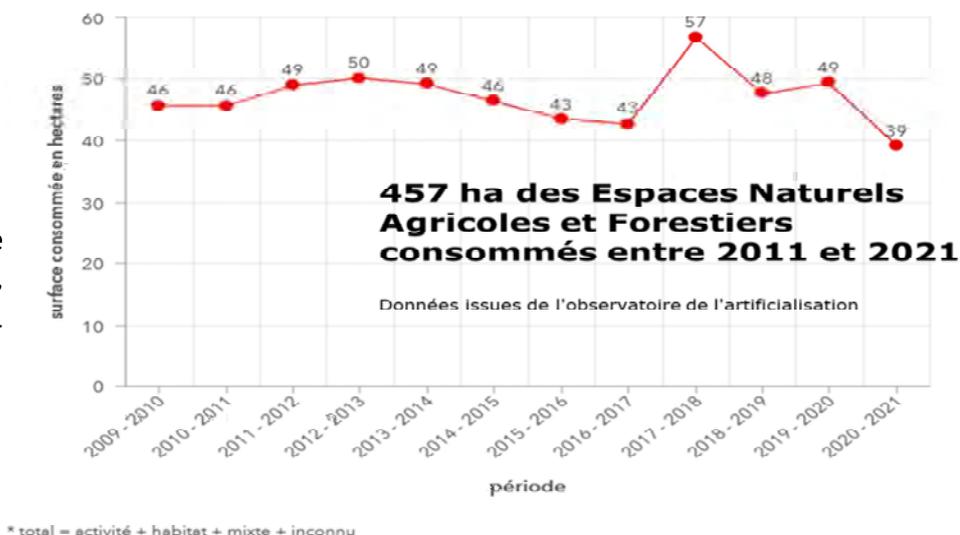
Il faut souligner que cette urbanisation assez régulière sur la période 2010 – 2018, a évolué de façon plus discontinue depuis.

Nous retiendrons que l'urbanisation s'est accentuée de 10% sur 2018-2020, pour redescendre en-deçà de 40 hectares consommés sur la dernière période connue de 2020-2021.

Face à cette dynamique, nous soulignerons l'utilité de ce diagnostic agricole et forestier, en particulier pour appuyer sur les contributions positives générées par ces deux secteurs prépondérants du territoire, que ce soit sur les plans environnementaux, économiques ou sociaux.

La partie suivante présente le volet sylvicole des résultats du diagnostic.

Consommation totale en Hectares, entre 2009 et 2021



2. La forêt sur le territoire de la CARA



Forêt de la Coubre (ONF)

Les forêts du territoire de la communauté d'agglomération de Royan Atlantique peuvent se considérer en deux familles distinctes : une forêt domaniale, publique, littorale, et une forêt privée, plus disséminée, également présente sur le littoral mais aussi dans les terres.

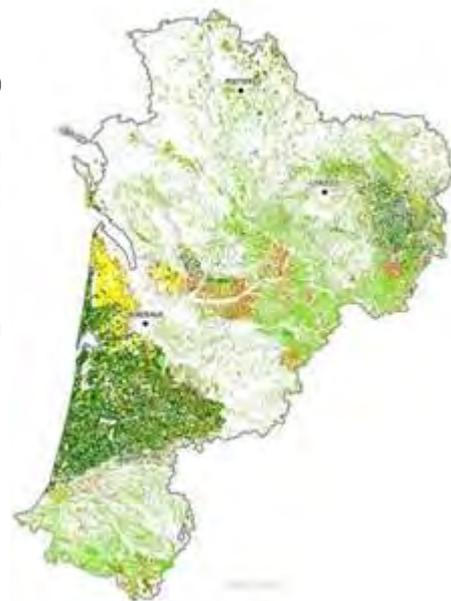
Pour rappel la forêt dans son ensemble occupe plus de 22 % de la superficie totale du territoire et est constituée en forte majorité de résineux et en particulier de pins maritimes.

La prépondérance de la forêt domaniale publique reste une exception et donc une particularité de la CARA. En effet, si c'est une nécessité de gestion durable qui prévaut pour ces massifs, il demeure que leur caractère public les rend pénétrables, visitables. Cela participe à une appropriation de cette particularité et à la forte identité de la CARA, mise en scène par bon nombre d'acteurs du tourisme.

La forêt est présente en forte proportion sur le territoire en raison essentiellement de ses massifs domaniaux. Cette présence de la forêt n'est pas aussi forte qu'en Gironde ou dans les Landes, mais reste un caractère fort marquant sur le plan départemental.

Sur le plan de la part d'occupation de l'espace par la forêt, le territoire de la CARA figure en tête des EPCI de Charente-Maritime. Cependant au plan régional, la CARA se range assez loin derrière les territoires occupés par les forêts du Limousin et du sud de l'Aquitaine.

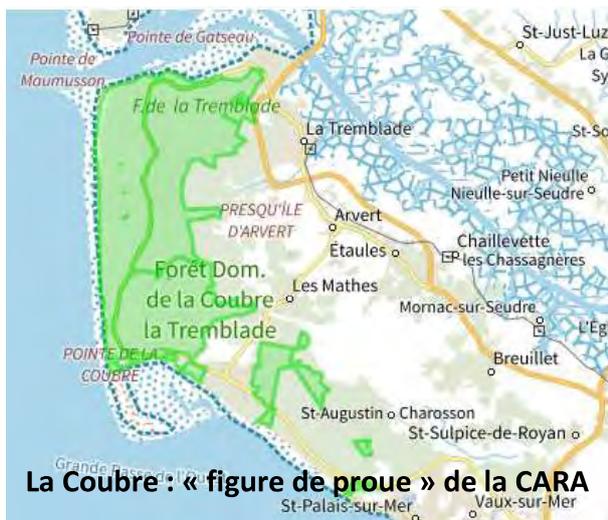
La forêt en Nouvelle-Aquitaine (CLC o6)



2.1 Deux formes de gestion distinctes : Forêt domaniale ou forêt privée

La forêt publique rassemble près de 8000 hectares sur le territoire de la CARA

En ce qui concerne les forêts publiques deux massifs sont prépondérants. Il s'agit de la forêt domaniale de la Coubre (Les Mathes, La Tremblade, St Augustin) et de celle de Suzac (Meschers sur Gironde, St Georges de Didonne).



Ces massifs contribuent très fortement à l'identité du territoire CARA. La forêt de la Coubre, essentiellement sur les communes de La Tremblade et les Mathes, est très renommée en raison de sa localisation et de son étendue. Il s'agit pour certains de la « figure de proue » du territoire Royan atlantique.

Les massifs de forêt domaniale ont un rôle déterminant dans la protection du littoral. Leur préservation est nécessaire au maintien des sols sableux et donc plus globalement à la survie de terres émergées.

Ces massifs comptent des circuits de randonnée très denses, favorables au développement du tourisme (campings, randonnées, animations en forêt). Supports pédagogiques très pertinents pour la compréhension de l'équilibre des habitats et de la biodiversité, les massifs servent régulièrement de supports à des interventions de la part des forestiers de l'ONF.

La gestion des forêts publiques est contrainte par des enjeux de paysage et de biodiversité, mais aussi par des préoccupations sociétales. La chasse, les coupes de bois, les mesures de fermeture préventive face à des risques comme l'incendie, peuvent être difficiles à accepter par les usagers.

Désormais la protection incendie devient une priorité pour ces forêts publiques. Les événements de l'été 2022 en Gironde ou dans les Landes, mais plus généralement dans le grand ouest, ont souligné la fragilité de ces milieux forestiers et les difficultés d'intervention en cas d'incendie. Des aménagements comme des saillies dans la forêt, ou la création de citernes réserves d'incendie sont devenus systématiques. A ce sujet des projets sont en cours, à l'initiative de la Préfecture, pour la réalisation et l'entretien de pistes de défense incendie. L'obligation de débroussaillage par les propriétaires de campings des abords de leurs établissements, s'inscrit également dans les mesures de prévention.

La forêt privée, quant à elle, s'étend sur un peu plus de 4000 hectares. Elle se trouve plus disséminée et comme dans bon nombre de territoire, sa propriété est très éclatée. En effet, de nombreux propriétaires se partagent ces massifs, certains ne connaissant même pas la localisation de leur bien.

Face à cela, la réalisation de plans simples de gestion pour une exploitation cohérente, raisonnée et durable de la forêt devient une priorité pour les acteurs de la propriété forestière privée. Il incombera ainsi à tous les

propriétaires concernés par un même massif, donc par un même plan simple de gestion, de s'y référer scrupuleusement pour toute exploitation de leurs parcelles. Cette préconisation a le mérite de faciliter la gestion durable des forêts, mais aussi leur exploitation, coordonnée de façon plus logique dans ce cadre.

Du fait de sa dissémination, la forêt privée apparaît plus diversifiée en termes d'essences végétales présentes. Certaines de ces essences présentent des risques liés à leur adaptation au changement climatique. C'est pourquoi une vigilance sanitaire, une surveillance du risque de dépérissement, en particulier de chêne pédonculé ou du châtaignier, est en œuvre.

La forêt privée est aussi constituée, localement, de peupliers. Ces populecultures sont implantées le plus souvent en zones humides ou aux abords de cours d'eau, et gérées de façon à pouvoir valoriser les grumes au terme d'un cycle de production plus court que les autres types de massifs. La demande en peuplier reste importante et les filières concernées soulignent l'utilité de maintenir les efforts de plantation, afin de pouvoir s'approvisionner de façon pérenne. Les peupleraies sont plus fréquentes sur l'amont de la Seudre (Corme-Ecluse).

Une substitution progressive des essences les plus fragiles est recommandée, le plus souvent sans générer de modification forte du paysage, c'est-à-dire dans un remplacement progressif par des variétés plus résilientes, assez voisines de celles à remplacer.

Comme pour la forêt publique, le risque d'incendie reste un enjeu prioritaire et des solutions comme l'interdiction du broyage de végétaux, ou parfois de façon plus drastique la prévention des intrusions dans la forêt privée sont avancés. Certains propriétaires ont pu mettre en place des clôtures autour de leurs parcelles lorsqu'il s'agit de réserve de chasse, par exemple.

La valorisation économique du bois pour des destinations plus nobles (charpente, tonnellerie, palettes, menuiserie, voire papeterie...) est une réalité. Néanmoins l'émergence d'opérateurs engagés dans la production de bois le chauffage et plus largement de bois énergie constitue une filière source d'opportunités pour des productions connexes à ces filières nobles. Un point de vigilance porte sur la nécessité de ne pas substituer cette filière bois énergie au détriment d'autres débouchés.

Enfin, il faut rappeler que les massifs engagés en plan simple de gestion peuvent être gérés de façon durable. L'utilisation de l'outil Espaces Boisés Classés (EBC) dans les PLU peut rendre difficile la gestion de certaines forêts.

Il conviendra donc comme pour d'autres secteurs d'activités de réussir à conjuguer la cohabitation de différentes fonctions pour les forêts privées de Royan Atlantique : gestion et exploitation durable, développement des débouchés en bois énergie sans porter préjudice aux filières déjà en place, cohabitation entre chasse, randonnée et autres usages...

Les milieux boisés de la CARA



Source : Agence Régionale de Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, IGN BDTopo, 2018

Les communes les plus boisées sont situées le plus à l'ouest, sur la presqu'île d'Arvert : La Tremblade, les Mathes, Ronce-Les-Bains, ou encore St Augustin ou St Palais sur Mer, sont majoritairement occupées par la forêt (la Coubre ou la forêt des Combots d'Ansoine). Dans une moindre mesure, la forêt de Suzac, présente sur St Georges de Didonne et Merschers sur Gironde, occupe une part relativement importante du territoire sur ces communes.

2.2 ... Mais des enjeux communs

Clairement, les espaces forestiers participent fortement à l'identité du territoire et même à son attractivité touristique. La forêt fait face un des enjeux importants :

- Prévention des risques incendies, en particulier pour les forêts littorales de résineux mais plus généralement en raison de leur fragilité quant aux différents usages qu'on en fait.
- Acceptation sociale de la gestion d'une part et de l'exploitation d'autre part, de ces massifs : la forte appropriation de la forêt par les usagers peut générer effectivement des incompréhensions en cas de limitation de ces usages.
- Respect de la propriété privée et capacité d'accueil de touristes sont parfois antinomiques : les gestionnaires de la forêt contribuent souvent de façon très indirecte à une exploitation de ces espaces initiée par d'autres acteurs (usagers de chemins de randonnée par exemple). Inversement, le fait de clôturer des espaces privés est vécu comme une privation de droits par ces mêmes acteurs.
- L'exploitation du bois exige que des activités se déroulent et nécessite parfois des aménagements particuliers de la forêt : abattage et débardage, lieux de stockage des troncs en bords de route.
- La valorisation du bois doit donner priorité aux filières les plus nobles possibles, sans quoi les formes de renouvellement de la ressource pourraient se trouver altérées.
- La ressource en bois reste sous-exploitée en ce qui concerne les connexes des filières nobles, pour des valorisations locales en énergie, pourtant encouragées par la collectivité.
- La forêt ne se limite pas aux massifs publics, mais inclut les bosquets, les forêts linéaires ou encore les parcelles gérées en agroforesterie. Autant d'éléments participant à une diversification des modes de gestion, à une biodiversité riche et à une approche multifonctionnelle de ces ressources végétales.
- La forêt est un élément constitutif des grands paysages et de l'identité du territoire de la CARA, à préserver. La forêt participe fortement à la stabilisation du trait de côte.
- Plus largement, la forêt, en tant que biotope, enrichit le panel d'habitats et renforce la biodiversité du territoire. Elle représente l'armature de base des trames vertes à préserver pour le ScoT de la CARA.

3. L'agriculture sur le territoire de la CARA

3.1- Les chiffres clés : part de la surface utilisée par l'agriculture, nombre d'exploitations

En 2020 les surfaces agricoles utiles déclarées par les agriculteurs à la PAC sur le territoire de la CARA étaient de 30994 hectares, soit 49,8% de la superficie totale de la CARA.

À titre de comparaison l'agriculture occupait en 2020 61,7% de la surface totale du département de Charente-Maritime

En s'appuyant sur les informations datant de la même année, mais fournies par l'observatoire de l'artificialisation, 2424 hectares de terres agricoles(*) s'ajoutent à ces surfaces déclarées.

La même source comptabilise 412 fermes et 746 équivalents-temps plein.

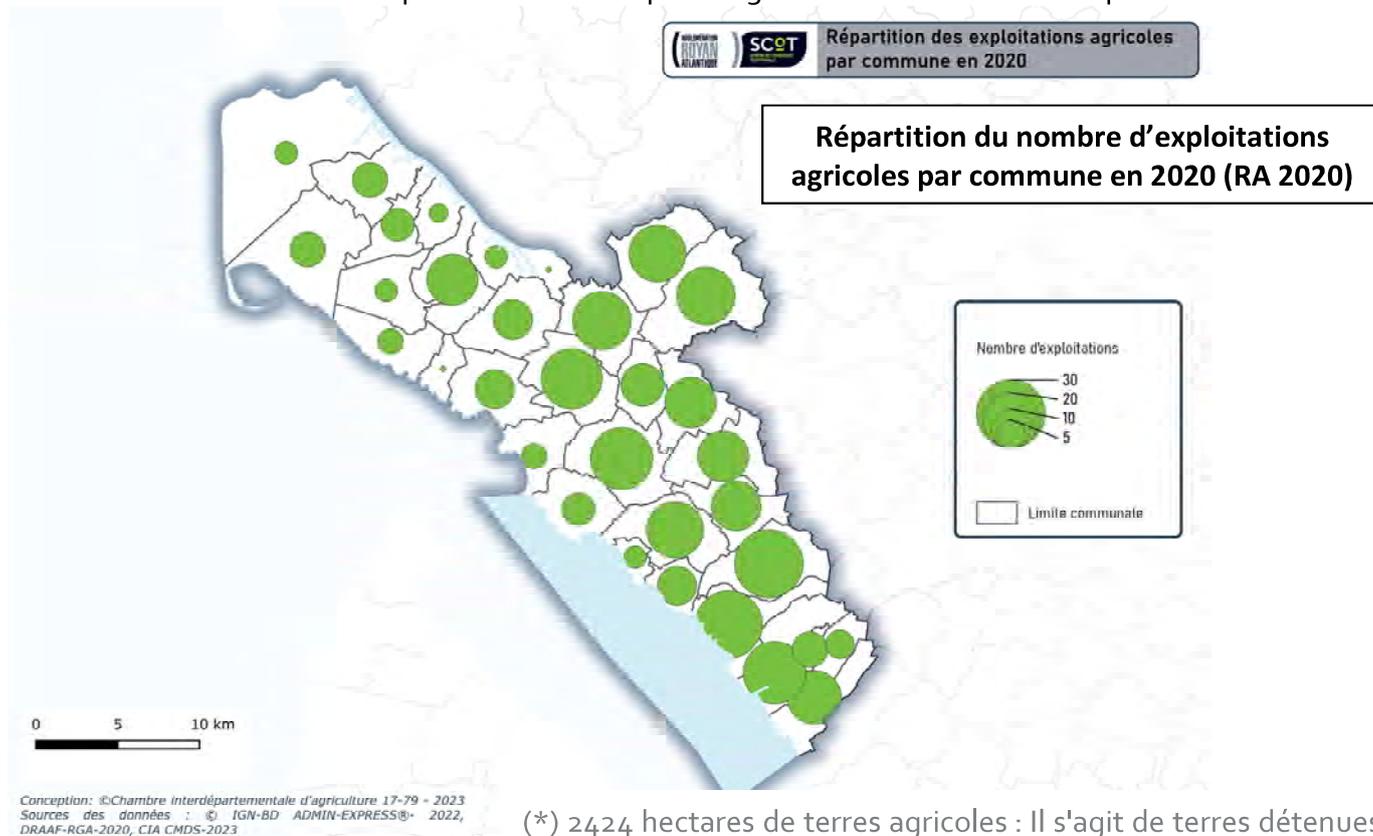
La CARA compte un nombre important de salariés en agriculture. Les emplois saisonniers et les salariés permanents constituent en effet la moitié de la main d'œuvre mobilisée dans les fermes.

La forte proportion de salariés saisonniers est une caractéristique de la CARA : un équivalent-temps plein sur 5 est saisonnier, contre à peine 13% pour Nouvelle Aquitaine, 15.6% pour la Charente-Maritime.

La présence d'entreprises productrices de légumes et la vigne participent pour beaucoup à cette situation.

En 2020 la superficie moyenne d'une exploitation agricole de la CARA était de 73 hectares. Celle-ci a augmenté de 50 % en 10 ans (2010 vs 2020).

La carte suivante montre la répartition des entreprises agricoles recensées en 2020 par commune.



(*) 2424 hectares de terres agricoles : Il s'agit de terres détenues par des acteurs qui ne réalisent pas de déclaration à la politique agricole commune. Cette surface représente 4% de la surface totale de la CARA. Nous proposons dans l'encadré ci-après quelques explications sur ces parcelles.

La carte précédente montre que la partie nord de la CARA regroupe finalement peu d'exploitations par rapport à la partie sud et à l'axe Royan/Saintes

A l'Eguille et Vaux sur Mer, le nombre de fermes est très faible. La faible superficie de ces communes et leur occupation (marais conchylicoles pour l'une, zone urbanisée pour l'autre) expliquent cette situation.

A contrario, les communes du sud sont celles qui comptent le plus d'exploitations, en raison en particulier d'une taille moyenne par ferme plus réduite (place importante de la vigne).

Des différences entre les sources de données qui nécessitent des explications :

Comment sont utilisés ces 2424 ha de terres agricoles non déclarées à la PAC ?

Plusieurs cas se présentent :

- Des terres exploitées par des agriculteurs en activités mais retirées de leur déclaration : soit pour des raisons de reprise très récente (minorité des cas), soit pour des raisons d'exploitation en mode précaire de terres destinées à sortir de l'agriculture (parcelles gérées en éco-pâturage ou en vente de foin, projet d'aménagement imminent, reprise par le propriétaire...). Cette situation peut expliquer une partie des éléments mis en évidence par l'analyse de l'évolution des surfaces déclarées à la PAC (voir page suivante).
- Des terres agricoles détenues par des acteurs qui ne font pas de déclaration à la PAC : cette situation existe bel et bien sur le territoire. Il peut s'agir d'entreprises agricoles (Certains maraichers effectivement ne font pas de déclaration) ou non (anciens agriculteurs retraités ou détenteurs de chevaux* par exemple)...



Parcelle horticole
(Epargnes)

- Des terres classées en catégorie agricole mais qui ne peuvent être exploitées sous cette forme... Cela pourrait être le cas de certains marais utilisés pour l'ostréiculture, par exemple :



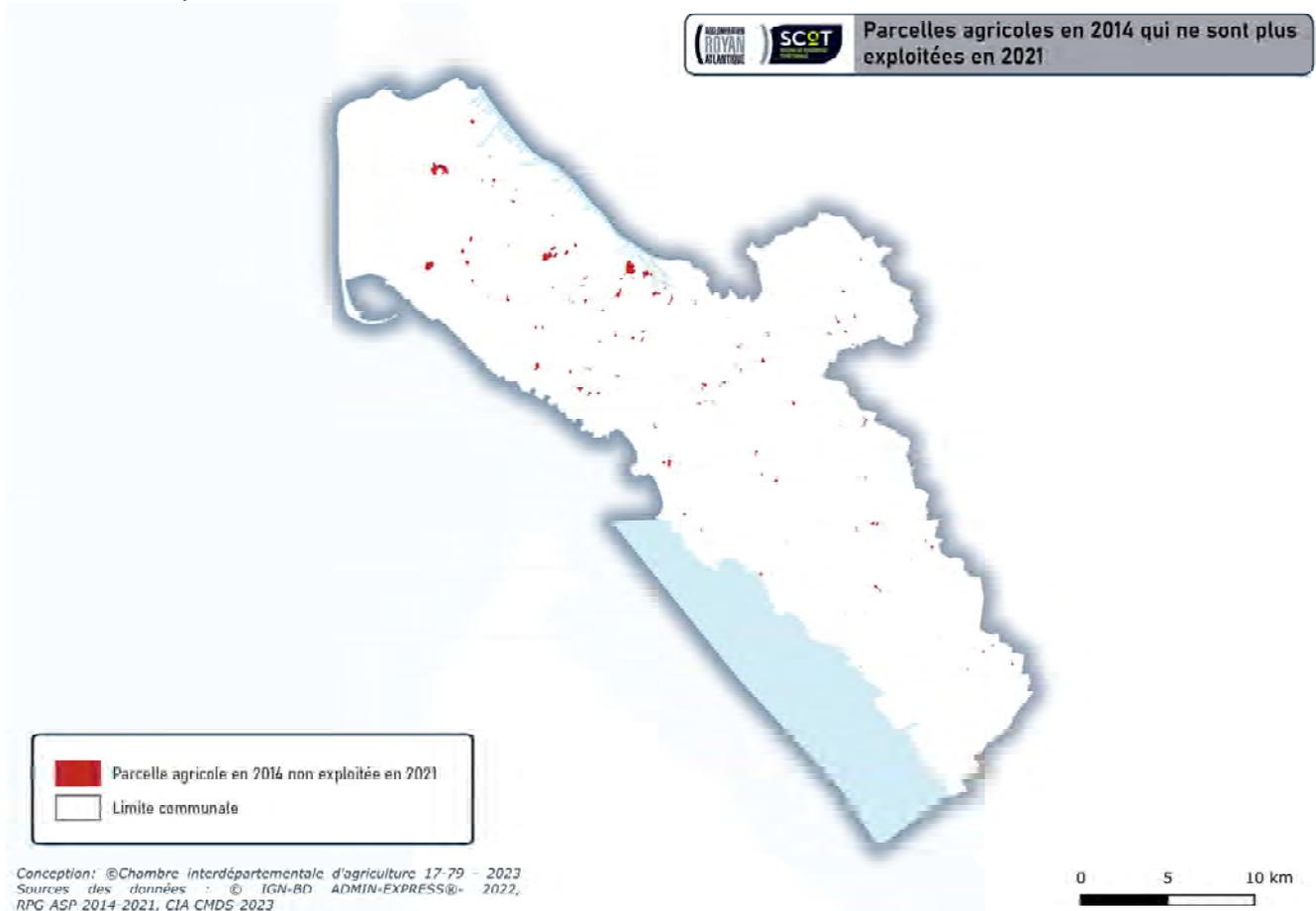
Parcelle située au cœur
d'un parc à huîtres
(Mornac-Sur-Seudre)

Une partie de ces terres, en particulier celles détenues par des non agriculteurs, pourrait certainement faire l'objet d'un retour à l'agriculture.

Cette recherche plus affinée pourrait être confiée à un groupe de travail, par exemple dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par la CARA (voir la partie 3 de ce rapport).

*les centres équestres possédant des terres mais de nature non agricoles n'ont pas de déclaration PAC ni ne sont recensés dans le RA 2020. Leurs terres sont donc certainement dans ces 2424 hectares.

Entre 2014 et 2020 les surfaces déclarées à la PAC par les agriculteurs sur le territoire de la CARA ont diminué de 1400 hectares.



Pour moitié, cette baisse s'explique par des consommations d'espace pour l'urbanisation ou pour des aménagements.



Parcelle urbanisée pour l'habitat (Sémussac)

Parmi ces surfaces il est probable qu'une partie des terres jadis déclarées en surfaces productives ont été retirées par les propriétaires eux-mêmes, pour des utilisations plus récréatives ou non agricoles.

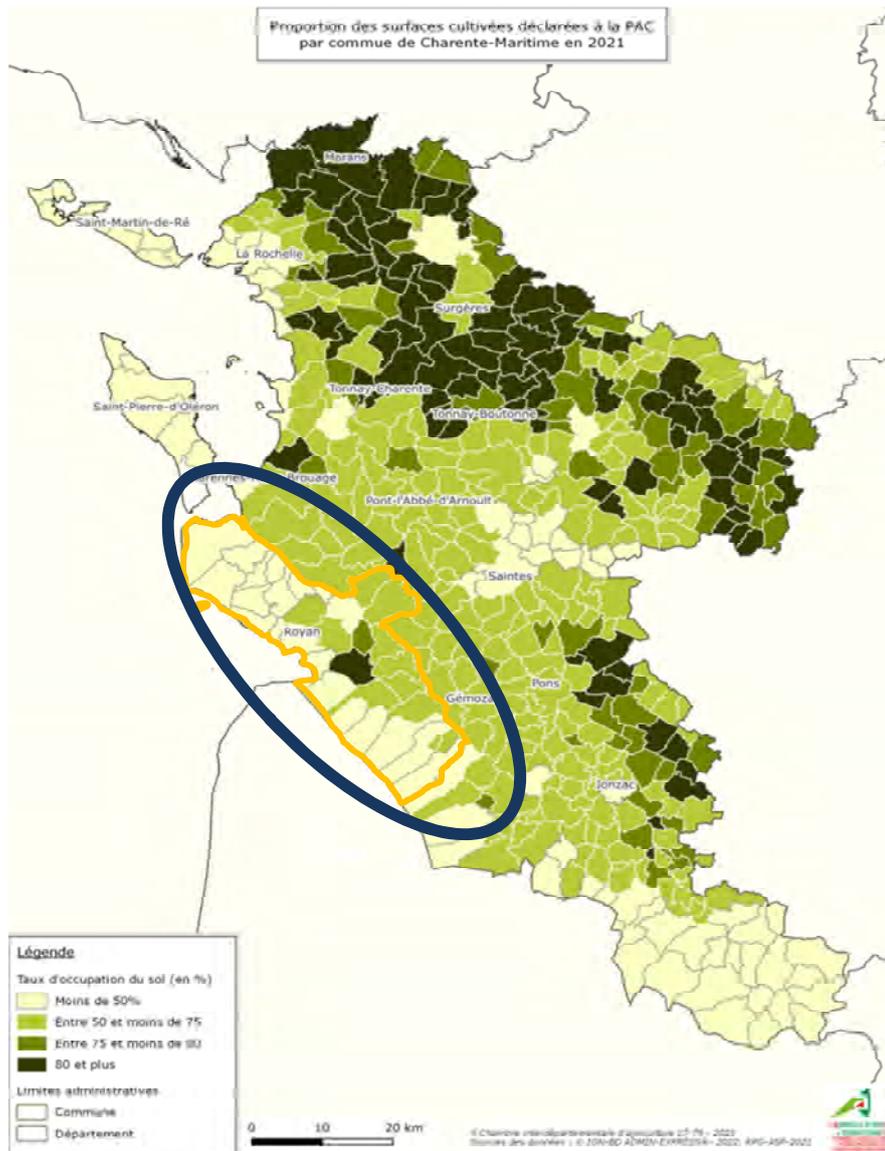
Pour l'autre moitié il s'agit essentiellement de surfaces retirées des déclarations par les agriculteurs eux-mêmes à raison de moins d'un hectare par îlot de cultures.

D'après les éléments d'analyse dont nous disposons, cette baisse observée de façon très diffuse, peut s'expliquer par la présence d'espaces non destinées à la production agricole (par exemple des fossés ou un boisement) donc retirés sciemment des déclarations, ou encore des espaces destinés à des constructions agricoles (bâtiments d'exploitation notamment).

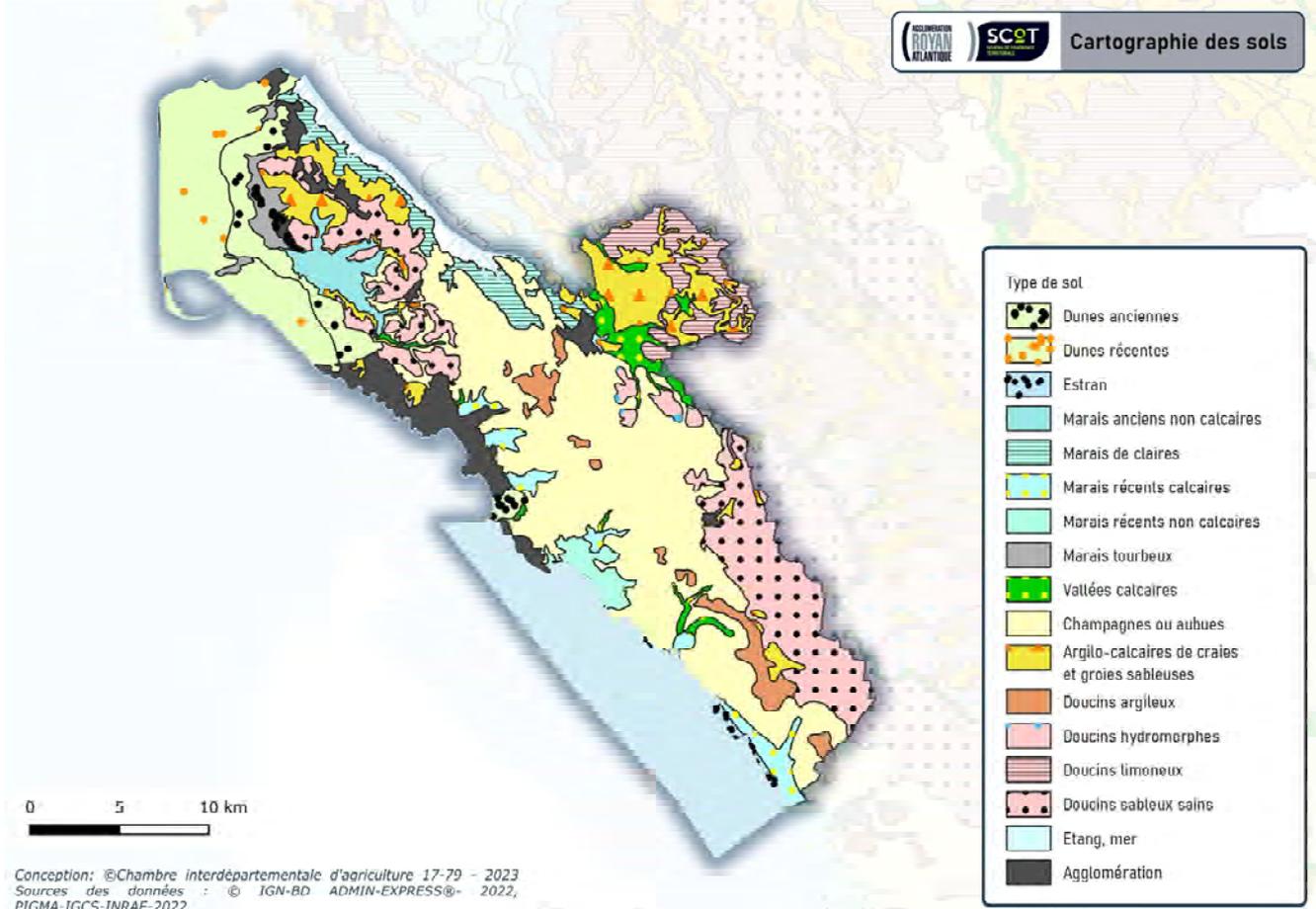
Un risque est prégnant : celui de retrait des déclarations PAC à des fins spéculatives (valorisation des terres avec un patrimoine bâti, désir de vente une parcelle à des publics non agricoles à des fins récréatives ou de loisirs...).

On ne peut donc pas qualifier le territoire de Royan Atlantique de territoire très agricole.

Cependant une variété importante existe au niveau des communes du territoire. Ainsi la commune de Semussac compte plus de 83% de sa surface en terre agricole ; inversement la commune de la Tremblade ne compte que 1,75% de sa surface en terres agricoles.



3.2- Les sols de la CARA



La carte de typologie des sols sur le territoire de la CARA met en avant une certaine diversité de situations.

- Tout d'abord des zones de dunes anciennes ou récentes ont été clairement délaissées par l'activité agricole en raison de leur maigre potentiel : faible réserve utile, faible part de matière organique.
- Ensuite les zones de marais sont plutôt exploitées localement pour la conchyliculture, mais aussi par des éleveurs de ruminants.
- Les potentiels agricoles des vallées calcaires, champagnes ou aubues, comme des zones plus argilo-calcaire les groies sableuses constituent une majorité de l'espace agricole et donc sont à la base de la grande majorité des productions du territoire de CARA.
- La viticulture présente au sud-est est plutôt implantée sur des doucins.

Pour autant, si on observe un gradient de typologies de sol du nord-ouest au sud-est du territoire qui trouve son équivalent dans la manière dont le sol est occupé par l'agriculture, il faut souligner également que cette forte variabilité des types de sols exige des analyses de sol plus précises notamment pour considérer des opportunités foncières ou des projets d'aménagement. Il n'y a pas de filière agricole calquée sur un type de terroir en particulier.

Enfin, la météorologie comme la conduite des cultures ont un impact très important sur les rendements. Il serait trop simple de configurer une utilisation agricole seulement à partir des types de sols présents sur le territoire.

3.3- La taille des fermes et leur organisation

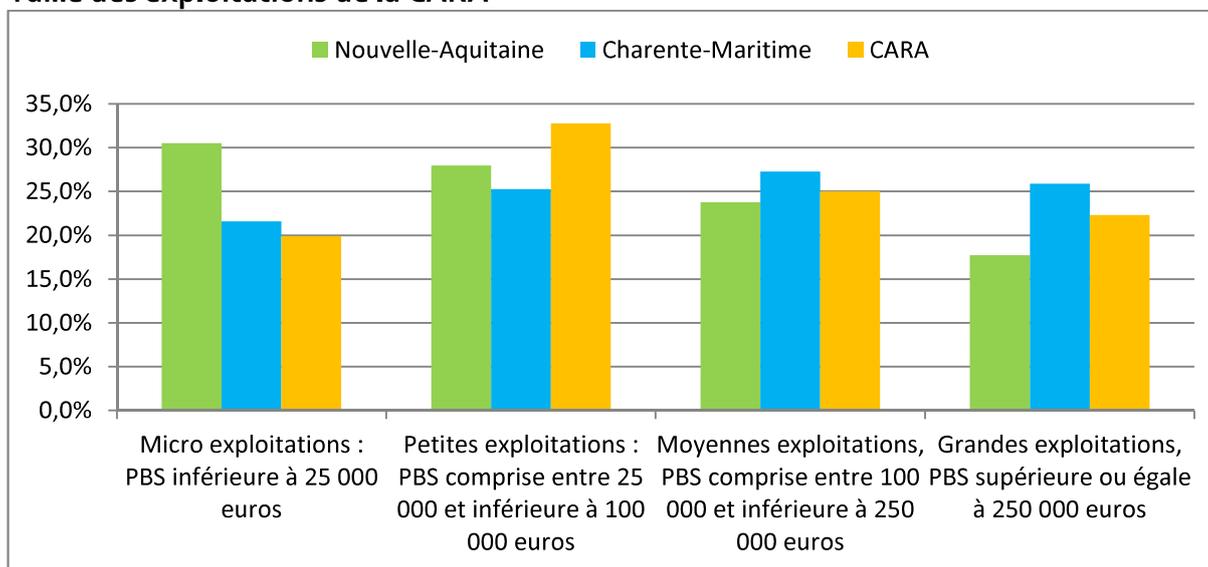
Les fermes de la CARA sont d'après les informations du Recensement Agricole (RA 2020) au nombre de 412. Près des 2/3 sont des entreprises individuelles. Le nombre de sociétés à néanmoins tendance à augmenter, en particulier les EARL.

Cette augmentation de la part des formes sociétaires répond à des attentes fortes de la part des agriculteurs. En termes de transmission et de reprise de capital d'entreprise, en termes de séparation entre le capital de l'entreprise et le patrimoine des exploitants, mais aussi en termes d'organisation du travail plus souvent organisé en s'éloignant du modèle agricole familial classique, les formes sociétaires présentent plus d'avantages que les formes individuelles.

Des CUMA sont présentes sur le territoire, ainsi que des entreprises de travaux agricoles. Le recours à ces solutions de mutualisation pour le matériel ou pour la sous-traitance de travaux agricoles souligne une certaine dynamique collective agricole, qu'on retrouve plus rarement dans les secteurs plus urbanisés.

Les fermes de la CARA sont plutôt de taille modeste en comparaison avec les moyennes départementales de Charente-Maritime et plus globalement de Nouvelle-Aquitaine. Sur la CARA il existe une forte proportion de petites exploitations qu'on ne retrouve pas aux autres échelles de territoire. Pour autant, la part de micro-exploitations est moindre qu'en Nouvelle-Aquitaine et que dans le reste de Charente Maritime.

Taille des exploitations de la CARA



Ces répartitions s'expliquent par la typologie des productions que nous rencontrons sur la CARA : somme toute une activité forte en valeur ajoutée, de par l'élevage mais surtout la vigne et l'agri-tourisme, qui tend vers des tailles de fermes plutôt modestes.

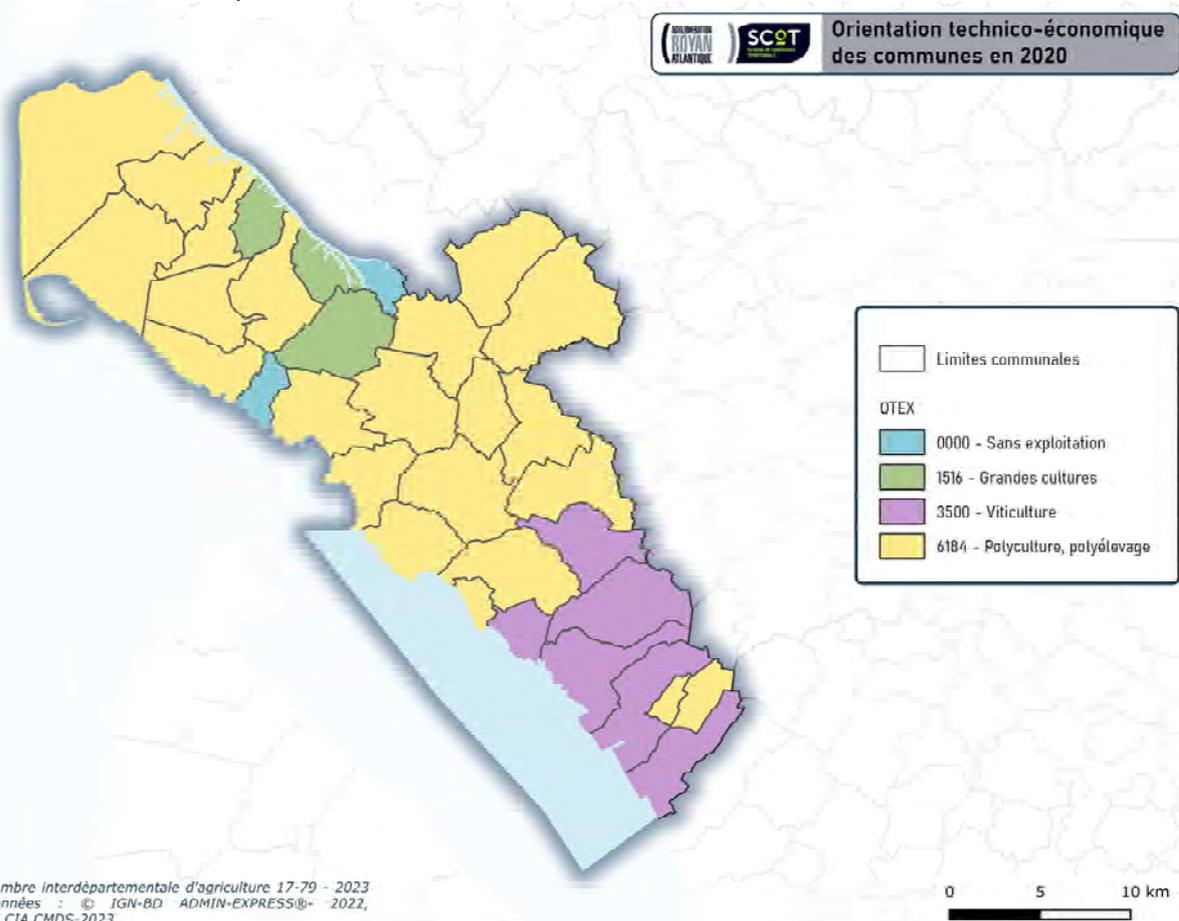
Comme ailleurs en France, le nombre d'exploitations est en baisse régulière depuis 30 ans. Ceci dit, il reste un nombre considérable d'emplois agricoles sur le territoire de la CARA : au total ce sont 746 équivalents temps plein, dont la moitié de chefs d'exploitations, qui travaillent dans les fermes de la CARA.

La part d'emplois salariés augmente en agriculture, localement comme plus généralement. Cette tendance lourde impose une professionnalisation du volet ressources humaines et plus généralement de la part administrative du métier.

3.4- Les orientations agricoles par commune et les productions végétales

L'analyse des orientations technico-économiques des exploitations

Une analyse macroscopique des statistiques agricoles met en avant 3 catégories d'exploitation : de la viticulture, des grandes cultures et de la polyculture élevage. En zoomant de façon un peu plus précise sur cette typologie on se rend compte qu'effectivement le territoire est constitué d'une majorité relative d'exploitations spécialisées en grande culture (39% des fermes) et pour un gros quart, d'exploitations spécialisées en viticulture (28%). Les exploitations plutôt orientées en polyculture ou polyélevage constituent près de 24% des fermes du territoire. Sur un plan plus minoritaire on retrouvera 4 % des exploitations spécialisées en maraîchage ou en horticulture et 3 % des exploitations spécialisées en arboriculture ou en cultures permanentes.

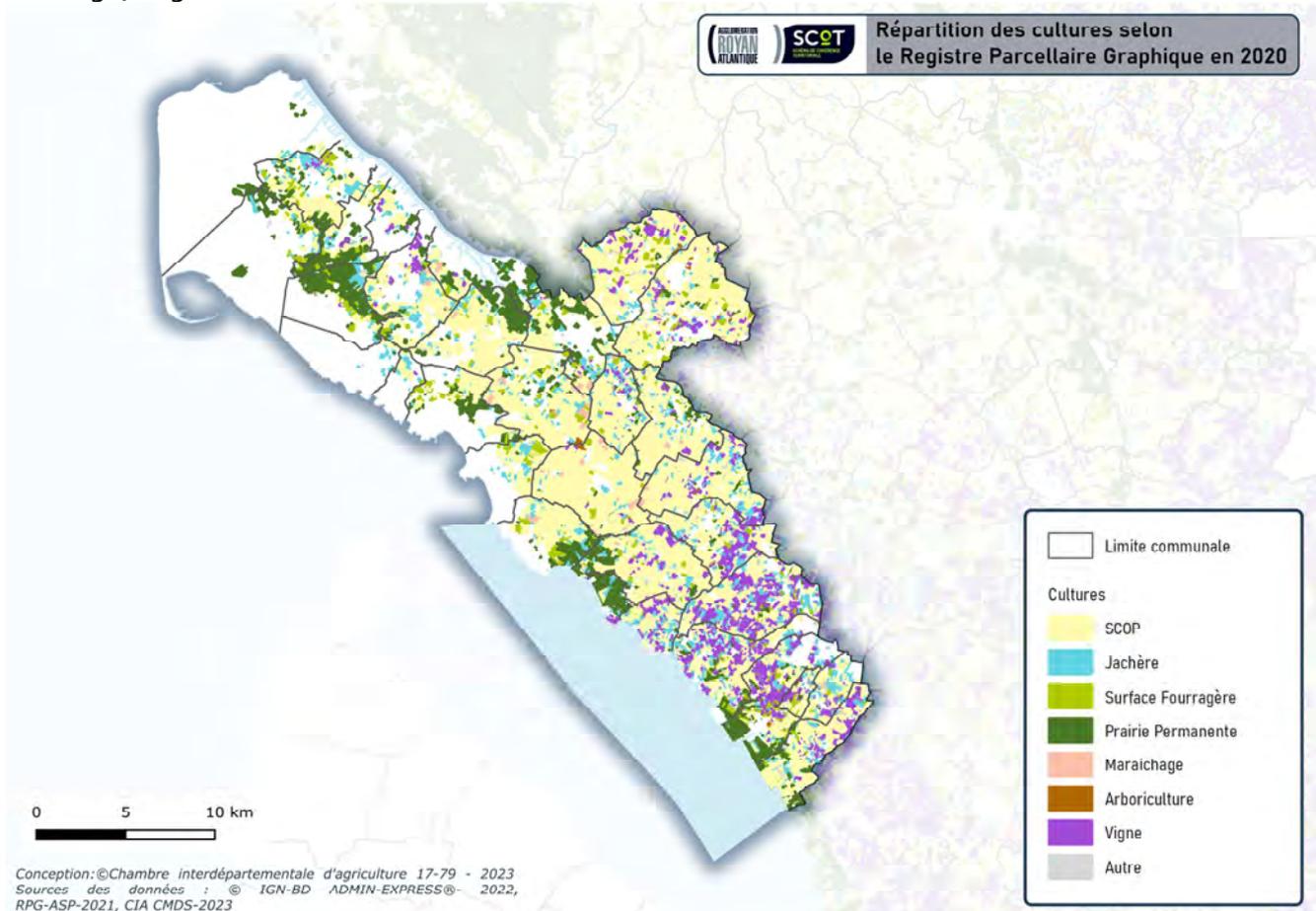


Conception: @Chambre Interdépartementale d'agriculture 17-79 - 2023
Sources des données : © IGN-BD ADMIN-EXPRESS® - 2022, DRAAF-RGA-2020, CIA CMDS-2023

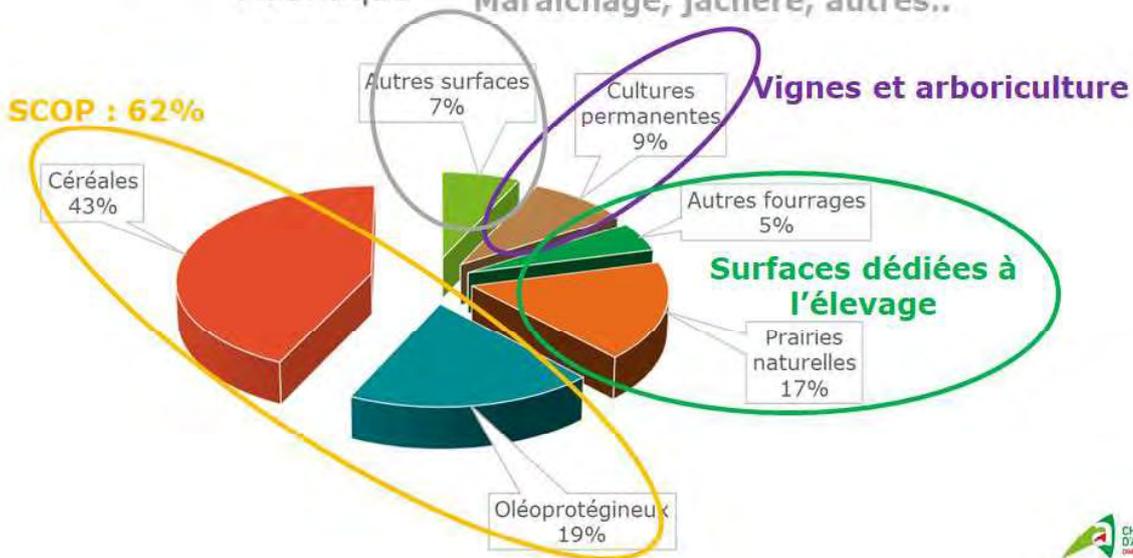
En comparaison avec les statistiques départementales on se rend bien compte de la proportion relativement plus forte d'exploitations spécialisées en grandes cultures sur la CARA, ceci au détriment de la proportion d'exploitations spécialisées en viticulture.

Il faut noter que la classe qualifiée « sans otex » témoigne d'une absence de sièges d'exploitations, ou à défaut, d'un nombre de fermes insuffisant pour permettre de qualifier l'agriculture communale d'une typologie d'Otex donnée.

L'occupation du sol donne aussi des enseignements importants. Les surfaces consacrées aux céréales et oléo-protéagineux couvraient 62% de la sole en 2020, tandis que les cultures permanentes, incluant la vigne et l'arboriculture, occupaient 9% des terres agricoles. Les surfaces en fourrages, donc plutôt dédiées à l'élevage, englobent 22% de la sole.



Les surfaces agricoles de la CA Royan Atlantique
Maraichage, jachère, autres..



De fait, les cultures sont présentes aussi bien chez des céréaliers spécialisés que chez des éleveurs. Les surfaces en vignes ou en arboriculture occupent peu d'espace mais impliquent beaucoup d'emplois et d'entreprises, souvent spécialisées. Enfin, les terres utilisées pour la production de légumes et fruits incluent des productions assez variées.

Nous retiendrons donc de cette analyse que les grandes cultures et la vigne restent des moteurs importants de l'économie agricole de la CARA. Nous attacherons une importance néanmoins aux autres activités présentes, parfois sources de forte valeur ajoutée.

3.5- Deux filières, moteurs économiques essentiels : grandes cultures, vigne

Premier pilier, les céréales et oléo-protéagineux

Nous venons de constater que 39% des exploitations (200 fermes) de la CARA sont spécialisées en grandes cultures. Il a été également souligné que ces productions sont également présentes dans d'autres exploitations par exemple en élevage ou en polyculture.

Cette prépondérance des grandes cultures est conforme à ce qu'on trouve à l'échelle du département de la Charente-Maritime, avec un assolement dominé par les céréales à paille (blé, orge), mais aussi avec du maïs ou du sorgho, du tournesol ou du colza.

Il faut noter que des productions sont plus particulièrement présentes sur le territoire de la CARA : il s'agit de l'orge de printemps, du blé dur, du sarrasin, du soja, du tournesol, du chanvre, de la féverole.

Ainsi on constate une diversité assez forte des assolements qui participe à une valeur ajoutée intéressante pour les entreprises concernées. En effet certaines cultures font l'objet de contrats permettant de sécuriser la mise en production au moyen d'engagement sur des prix intéressants de rachat des récoltes. La présence d'agrofournisseurs solides (Ocealia) sur le territoire y contribue. Également, ces solutions sont possibles en raison de la technicité et des moyens de productions proposés par les exploitants eux-mêmes. Par exemple, une partie de ces productions est liée à la présence d'irrigation sur les fermes concernées.



Le territoire est maillé par la présence de sites de stockage de céréales et oléoprotéagineux.

Les filières en charge de valoriser les productions en céréales, oléo protéagineux du territoire sont tournées vers différents débouchés : alimentation animale, export en brut, minoteries pour la partie panifiable, ou encore valorisation en carburants.

Le marché de l'export reste important et a permis au cours de l'année 2022 de tirer vers le haut les prix du marché. La forte demande en céréales au plan national fait face à une raréfaction de la demande en raison des difficultés liées au conflit russo-ukrainien. Le marché intérieur de l'Union Européenne, comme le

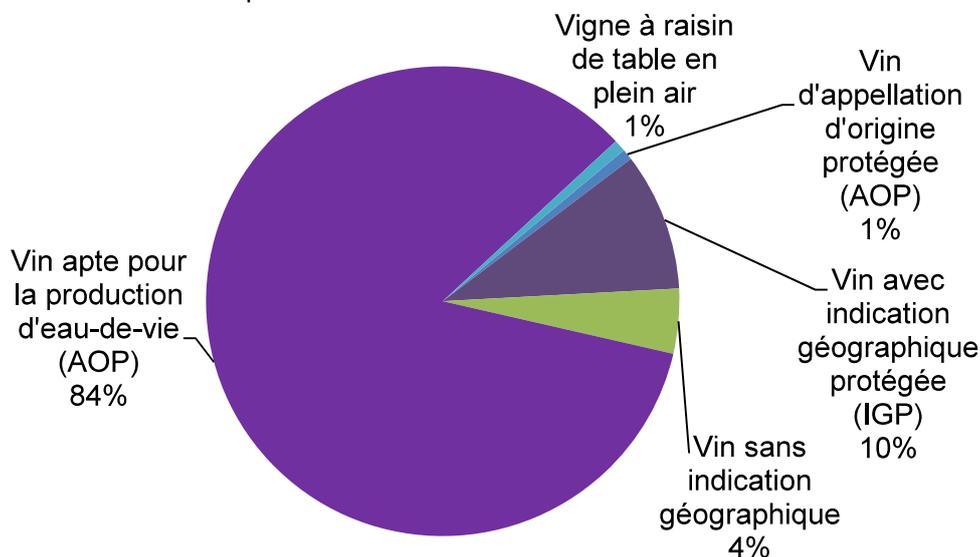
marché national, a une demande qui ne faiblit pas, pour les matières premières de qualité, dont celles issues de contrats de productions locaux. Il faut noter cependant un tassement de la demande en matières premières destinées à l'alimentation animale, en raison de la grippe aviaire présente sur des bassins de consommation d'aliments voisins, mais aussi en raison de la baisse structurelle de ce marché (les éleveurs deviennent plus autonomes et le nombre d'exploitations d'élevage se réduit). La demande en revanche reste soutenue pour des produits dits de niche, comme c'est le cas du blé dur (destination agro-alimentaire) ou du soja, de la féverole (demande accrue en protéines végétales). Le chanvre se développe également sous l'effet d'entreprises locales tournées vers la commercialisation d'huile ou encore d'isolants.

De fait, la diversification des assolements, telle que nous avons pu la mettre en évidence, tendrait à s'accroître, au regard de ces demandes plus locales et plus variées de la part des acteurs locaux de la transformation.

Le second pilier, celui de la viticulture

Sur la CARA, 28% des fermes, soit 113 exploitations sont spécialisées en viticulture. A celles-ci s'ajoute une trentaine de fermes qui ont des vignes mais qui ne sont pas spécialisées. Les productions sont essentiellement destinées à la distillation pour produire des eau-de-vie, et plus particulièrement le Cognac, protégé par son AOP. L'une de ses déclinaisons est le Pineau des Charentes.

Il existe aussi une proportion non négligeable de vin produit avec indication géographique protégée. Quant à la vigne destinée à la production de raisins de table ou de vin sans indication géographique, cela reste minoritaire. Le raisin produit sur la CARA sert donc essentiellement à la production de cognac ou de Pineau des Charentes. En tout cas, il existe une part très significative de vente à la propriété parmi les producteurs présents. Bon nombre de fermes sont donc équipées de distilleries qui sont des installations classées pour la protection de l'environnement qu'il s'agit de considérer de façon particulière dans l'élaboration des documents d'urbanisme aussi bien que par les services Autorisation-droit du sol (ADS). Effectivement, les distances à préserver vis-à-vis des tiers sont dans ces cas, majorées.



Répartition des surfaces en vignes de la CARA selon la destination (RA 2020)

Une dynamique particulière existe pour cette filière sur le territoire de Royan atlantique pour la valorisation du Pineau des Charentes. Il s'agit d'un produit très demandé par les touristes qui fréquentent le territoire si bien que bon nombre de vigneron ont choisi de vendre ce produit à la ferme sur leur exploitation. Le syndicat des producteurs de Pineau a d'ailleurs engagé des démarches assez exemplaires sur une partie du territoire (voir page 37).

La santé économique de la filière cognac et Pineau des Charentes est très satisfaisante. Même si un tassement des prix a été observé en ce début d'année 2023 en raison notamment d'un recul de la demande dans certaines régions du Monde, la rentabilité des exploitations reste forte.

Dans un contexte où cette filière est dans une conjoncture favorable, les producteurs et leurs partenaires économiques (grandes distilleries en tête) cherchent à développer leur surface en vigne en particulier dans les zones classées en périmètre AOP. Cela a des conséquences sur le marché foncier aussi bien sur le territoire de la CARA que sur l'ensemble du bassin de production de Cognac AOP. Nous assistons donc à une forte pression foncière qui engendre une hausse significative du prix des terres agricoles concernées.



Le Cognac est issu de cépages blancs faibles en sucres et à l'acidité élevée afin de correspondre aux critères de la distillation charentaise. Les cépages sont essentiellement de l'Ugni blanc, mais aussi Colombard, Folle blanche, Montils, Sémillon et Folignan. Quant au Pineau des Charentes, il est rouge ou blanc, et correspond au mélange de Cognac et de moût de raisin donc les cépages peuvent être :

- cépages rouges : cabernet-sauvignon, cabernet franc, malbec, merlot noir
- cépages blancs : Ugni blanc, Folle Blanche, Colombard, Meslier Saint-François, Jurançon blanc, Montils, Sémillon, Sauvignon, Merlot blanc, Merlot noir, Cabernet-sauvignon, Cabernet franc..

Ce second pilier de l'économie agricole de la CARA, même s'il occupe à peine 10% de la surface, constitue une source de valeur ajoutée importante et durable, et les producteurs locaux engagés en commercialisation à la ferme offrent de vraies sources de résultantes positives pour les acteurs du tourisme comme pour les habitants. Il est utile d'insister sur l'impact identitaire des deux produits phares, Pineau et Cognac, pour le territoire. Au-delà d'une signature paysagère forte à tout moment de l'année, ces filières donnent la possibilité au monde agricole de présenter des produits très bien identifiés, sous signe de qualité. Ainsi, au même titre que pour les huitres AOP Marennes Oléron, le territoire de la CARA bénéficie d'un vecteur de communication très favorable grâce à l'ancrage en son sol de ces filières de qualité.

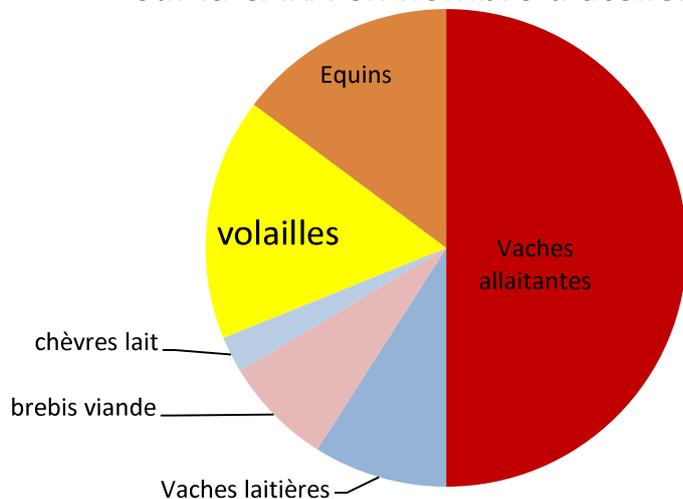
3.6- Un pack d'autres filières et productions assez variées: élevages pâturant, fruits et légumes, accueil – loisirs...

Bien que les grandes cultures et la vigne se portent bien, il ne faut pas négliger pour autant la présence des autres productions du territoire de la CARA.

En premier lieu, il faut souligner la présence de l'élevage, dans plus d'une ferme sur quatre.

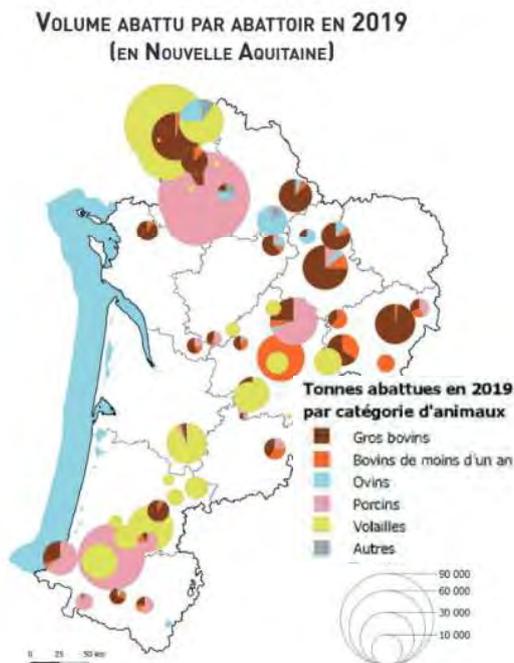
L'élevage sur le territoire de la CARA concerne quasi exclusivement les herbivores : d'abord des bovins viande (plus de 60 ateliers, soit la moitié des ateliers d'élevage), ensuite des vaches laitières (11 ateliers), puis des brebis ; enfin des chèvres (moins de 10 ateliers chacun). La présence importante d'équins sur la CARA est aussi un élément particulièrement significatif (présence fortement sous-estimée dans le RA 2020 en raison du caractère non agricole de ces types d'élevages).

Les types d'élevages présents sur la CARA en nombre d'ateliers



A l'inverse, il n'existe quasiment pas d'ateliers de monogastriques (Volailles, porcs, lapins) mise à part quelques productions de volailles ou d'œufs (poules pondeuses) de taille très négligeable.

De fait, le nombre d'exploitations concerné par le régime des installations classées pour la protection de l'environnement reste minime. Les ICPE font l'objet d'une réglementation particulière, prise en compte dans les documents d'urbanisme et lors des demandes d'autorisation, ceci afin d'éviter les risques et les conflits de voisinage entre agriculteurs et tiers mais aussi afin de protéger ces installations et d'en permettre l'évolution.



En comparaison avec les données statistiques de Nouvelle-Aquitaine la taille des ateliers d'élevage de la CARA reste assez modeste. Comme nous avons pu le mettre en évidence par la carte ci-contre, présentant les outils d'abattage de Nouvelle-Aquitaine, le territoire de la CARA se trouve très enclavé, très isolé. C'est pourquoi le projet de création d'un atelier de découpe et de transformation de produits locaux a vu le jour à Saujon. Cela répond à une demande forte des éleveurs.

En effet, les éleveurs ruminants sont très souvent engagés dans des démarches de valorisation de leurs produits en circuits courts. Leur offre étant relativement disséminée sur l'ensemble du territoire, ils ont pu développer des dispositifs de promotion collective de leurs produits, comme la participation au réseau bienvenue à la ferme ou encore l'implication dans des magasins de producteur comme celui de Royan.

Les démarches soutenues par le Département de Charente Maritime pour l'approvisionnement local de la restauration collective, comme le projet alimentaire territorial de la CARA, prennent ici tout leur sens.



Il faut aussi mentionner l'utilité environnementale des élevages ruminants sur le territoire. Les éleveurs ont en effet très souvent engagé des mesures agro environnementales (MAEC) et participent, grâce au pâturage et à la récolte de fourrages, à l'entretien des prairies dans les marais de Royan Atlantique comme plus largement dans les marais de Charente Maritime. Au-delà des pratiques engagées en faveur de la biodiversité sur ces territoires, c'est bien l'entretien et la préservation de ces espaces qui, avec le maintien des productions animales pâturant, est en jeu : l'élevage fait partie intégrante de l'équilibre de cet écosystème.

3.7- Les élevages de chevaux : une autre particularité locale

Les élevages de chevaux référencés comme professionnels sur le territoire de la CARA sont au nombre de 18. A ceux-là il faut ajouter une quinzaine de détenteurs de chevaux recensés mais non professionnels. Ces chiffres sont bien en deçà du nombre d'ateliers équin connus des acteurs locaux ou spécialistes de la filière. Outre cette trentaine d'élevages recensés, il apparaît qu'un certain nombre de détenteurs pouvant résider ailleurs que sur le territoire de la CARA ont des chevaux sur le territoire, dans des sites spécialisés dans l'entraînement où le pré entraînement de chevaux sportifs. Il est aussi probable que des détenteurs de chevaux résidant sur la CARA ne se soient pas fait connaître auprès des services (numéro d'élevage auprès de l'Etablissement interdépartemental de l'élevage, immatriculation au Centre de Formalités des entreprises de la Chambre d'agriculture...).

Pour rappel, la filière équine compte huit mille licenciés en Charente maritime, et soixante-et-onze mille en Nouvelle-Aquitaine.

La filière équine sportive et en effet très implantée sur le territoire de la CARA, d'une part avec un concours de saut d'obstacles international à Royan très célèbre et assez ancien, et d'autre part avec l'hippodrome Royan Atlantique situé sur la Palmyre-Les Mathes. Le savoir-faire de certains entraîneurs est reconnu de façon internationale et des structures importantes autour des sports équestres se sont constituées sur le territoire. Face à ce contexte local très particulier, un projet de clinique spécialisée dans les interventions sur ces athlètes de très haut niveau que sont les chevaux de courses, déjà existant ailleurs en Europe, est en cours d'émergence sur la commune de Grézac : réseau Equitom.

La filière équine de la CARA en chiffres (2020)

- 1 100 licenciés à la Fédération Française de l'Équitation
- 220 emplois dont 155 pour les courses et concours jumping
- 29 structures d'accueil de chevaux
- 16 millions d'euros de chiffre d'affaires direct

Le territoire est également maillé de centres ou de fermes équestres plutôt orientés vers les cours et la randonnée.

Cette image de filière sportive équine pour Royan Atlantique constitue donc une source de retombées positives et d'attractivité aussi bien économiques qu'identitaires pour le territoire. Il s'agira de faire en sorte de professionnaliser autant que possible cette activité afin d'assurer une rentabilité fondée notamment sur la maîtrise des charges (fourrages notamment) et sur une organisation pérenne des acteurs. A minima, une attention particulière sera portée sur la professionnalisation de cette activité : les élevages de chevaux pourraient être référencés et les terres détenues pourraient rester déclarées à la PAC, afin de s'assurer du respect des règles d'urbanisme comme des règles du Règlement sanitaire départemental ou encore du code de l'environnement.

En fait, si pour certain le fait de faire travailler les chevaux ou de faire de la reproduction (juments poulinières, étalons...) fait rentrer ces activités dans le domaine agricole, il n'en est pas moins vrai que ces élevages (au sens des ateliers équins agricoles) ne sont pas, ou mal, référencés.

Parmi les enjeux du SCOT, il faudra prendre en compte les questions relatives à tous ces ateliers : s'ils relèvent du domaine agricole alors la possibilité d'accorder des demandes de constructions en zone agricole sera possible. Dans le cas contraire il ne pourrait être admis que ces constructions seraient nécessaires à une activité agricole.

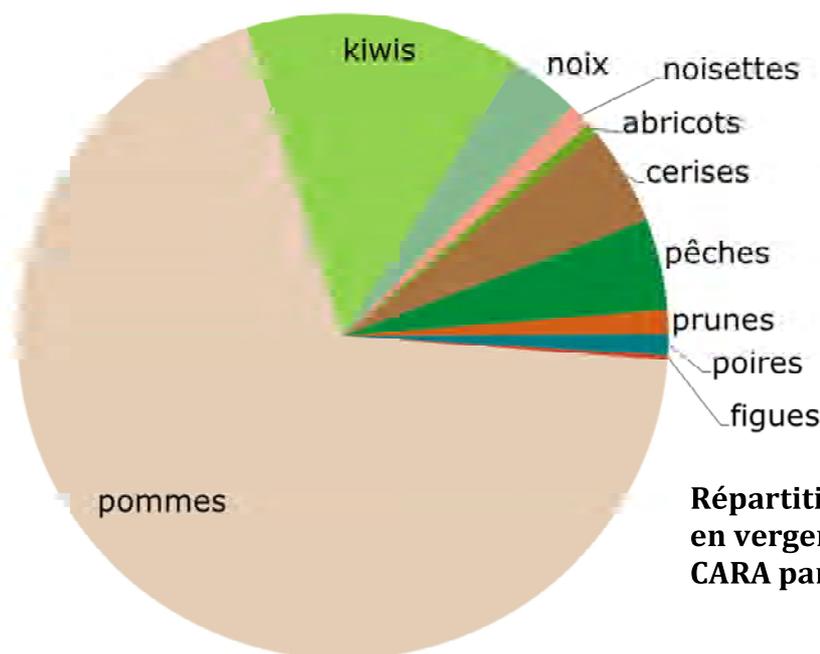
De plus la reconnaissance de ces établissements parmi les ateliers d'élevage donnera plus de cohérence aux positions à prendre en matière d'urbanisme, d'environnement, ou encore de bien-être animal.

Ce facteur X de la « ferme Royan Atlantique » que constituent les ateliers équins peut donc s'avérer comme un vrai moteur de développement du territoire à condition d'être considéré comme une activité agricole à part entière, source de valeurs ajoutées et professionnelle (responsabilités économiques, environnementales, urbanistiques, paysagères, etc... pleinement assumées).

3.8- Une organisation des filières assez diversifiée : produits, services, énergies... pour des marchés de proximité ou non

Nous avons pu voir que la plus grande partie des terres agricoles de la CARA est consacrée à la production de céréales et oléo-protéagineux, de fourrages ou prairies pour les élevages ou encore de vignes. Néanmoins il faut souligner une grande variété d'autres productions présentes sur le territoire comme des fruits et même des légumes ou des fleurs.

A titre d'exemple, la CARA compte 84 hectares de vergers avec des essences et donc des fruits très variés : les pommes rassemblent les 2/3 de la surface en verger, puis viennent les kiwis, les cerises, les pêches, les noix, les prunes, les noisettes, les poires, et même les abricots ou les figes. La variété de ces productions offre l'occasion aux agriculteurs de se différencier dans la gamme des produits qu'ils peuvent proposer directement à leurs clients consommateurs. En effet, la moitié de la production est valorisée en vente directe.



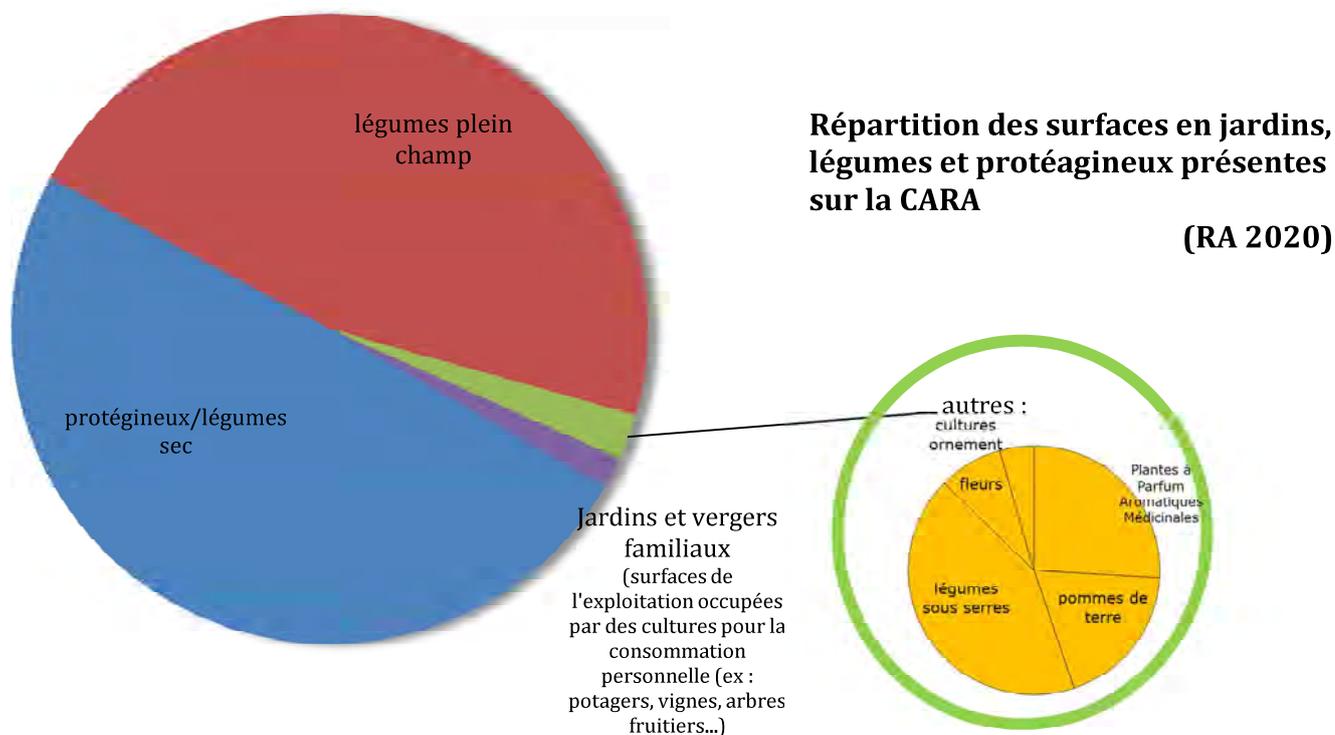
Répartition des surfaces en vergers présentes sur la CARA par type de fruit (RA 2020)

Certaines de ces entreprises sont de taille très importante : c'est le cas de Sol Dive, qui cultive des melons et des pommiers sur la commune de Semussac et ses environs. Cet exemple souligne l'intérêt, en termes de valeur ajoutée et d'emplois permanents ou saisonniers, que ces filières génèrent.

La vente à la ferme, la valorisation des circuits courts, est donc une source évidente de valeur ajoutée économique et relationnelle pour les entreprises agricoles, et particulièrement sur le territoire de la CARA.



De même, la production de légumes occupait plus de 750 hectares de terres en 2020 (RA2020), pour des modes de production variés : légumes secs ou de plein champ, mais aussi des serres, des pommes de terre, etc.



D'autres cultures à forte valeur ajoutée sont présentes de façon certes plus confidentielle : fleurs ou cultures d'ornement, plantes à parfum, plantes aromatique et médicinales...

Cette diversité de cultures et de production donne une vraie richesse à découvrir et faire découvrir. Cela dépasse le seul champ de l'alimentation humaine et de l'homogénéité perçue depuis les routes ou même les chemins. Cette diversité perceptible mais confidentielle, cache aussi une diversité moins visible de l'extérieur...

Outre la diversité des productions, le territoire compte aussi une diversité de systèmes. Ainsi 27 fermes sont engagées en agriculture biologique, ce qui est conforme à la moyenne départementale. Quatre exploitations sur dix se sont diversifiées, pour la plupart en transformation des produits, et pour d'autres en accueil à la ferme (dans 23 fermes), et beaucoup sont engagés en circuits courts (près d'une centaine).

L'entreprise Soldive a développé une production importante de melons (figurant plutôt dans la catégorie légumes) en complément d'une production de pommes déjà très conséquente. Il s'agit d'un acteur majeur de la production et plus largement de l'agroalimentaire de la CARA. La préservation des possibilités de développement (infrastructures logistiques ou de production) et de l'irrigation essentielle à ces productions, font partie des rappels nécessaires à ce travail d'analyse.

L'accueil inclut plusieurs natures de domaines, tous sources de relations et donc, mécaniquement, de reconnaissance pour les agriculteurs. Cela inclut donc la vente à la ferme, mais aussi l'hébergement, les activités d'animation ou de randonnée découverte, ou encore l'offre de parcours expérientiels plus élaborés comme la découverte d'un métier...

Ces diversifications sont soutenues et souhaitées par les collectivités, qu'il s'agisse de la CARA, dans le cadre du projet alimentaire territorial qu'elle porte, ou encore du Département de Charente-Maritime, avec les

dispositifs d'appui et de promotion des produits alimentaires locaux pour la restauration collective. Le contexte touristique du territoire appuie fortement ces initiatives des agriculteurs.

En dehors de ces diversifications, il faut souligner que d'autres entreprises ont fait le choix de la diversification en production d'énergies renouvelables : filière bois-énergie, panneaux photovoltaïques qu'on trouve désormais quasiment sur tous les nouveaux bâtiments agricoles (source service bâtiments), mais également une unité de méthanisation.



Dans un contexte où le prix de l'énergie est élevé, les entreprises agricoles, comme bon nombre d'acteurs économiques, collectivités, s'intéressent à des moyens de réduire le montant de leur facture énergétique, et même à

la production d'énergies renouvelables. Cette tendance à la diversification en production d'énergies destinées à la vente ou a minima à l'autoconsommation, devrait se poursuivre au cours de ces prochaines années.

Un point de vigilance cependant pour le SCOT est la capacité à discerner ce qui relève de projets de diversification portés par les entreprises agricoles, de projets impliquant des opérateurs moins concernés par l'activité agricole, mais tout aussi désireux de produire des énergies renouvelables en zone agricole.

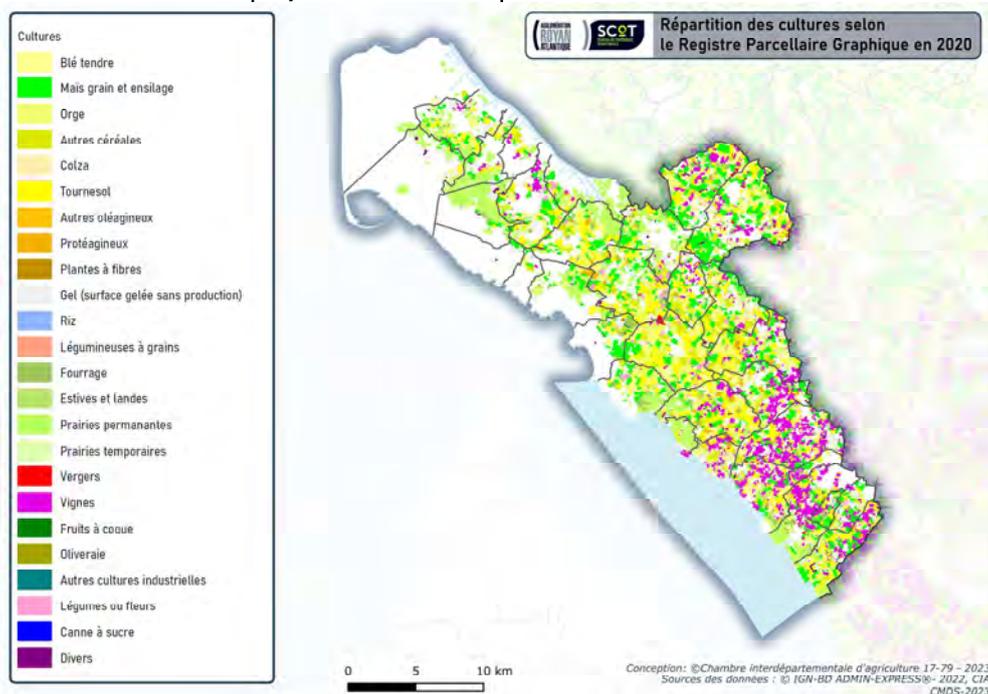
Pour cela, il importe que d'une part les projets revêtent une nécessité agricole avérée d'une part, et qu'ils soient réalisés en relation étroite avec une ou plusieurs entreprises agricoles pouvant fournir ou s'approvisionner auprès de ces nouvelles installations. A titre d'exemple, la méthanisation nécessite la construction d'une unité imposante, relevant du régime des Installations classées pour la Protection de l'Environnement, qui doit s'approvisionner majoritairement en matières organiques, et fournir en digestat, de façon quasi exclusive, les entreprises agricoles locales. Le biogaz est quant à lui destiné à d'autres débouchés.

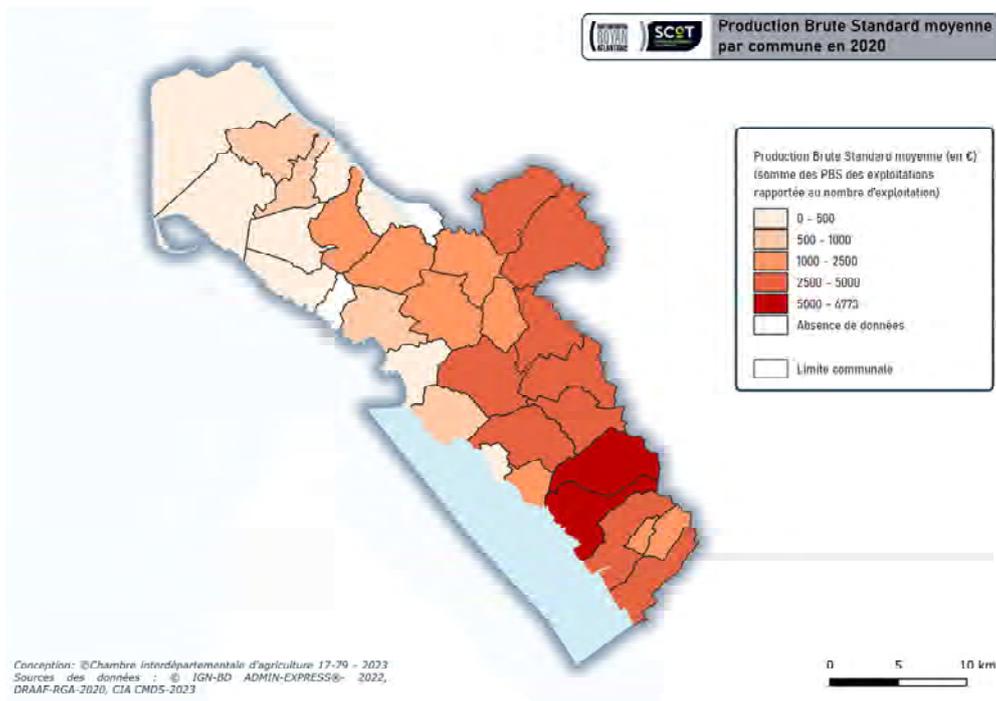
Cette dimension collective, qui s'opère en l'occurrence pour la production de biogaz, ouvre de nouvelles perspectives pour l'agriculture, que ce soit sur la CARA ou ailleurs. Il est primordial d'appréhender ces logiques d'organisation et ces opportunités-menaces pour considérer le passé, le présent et le futur de l'agriculture du territoire.

3.9- Les conséquences des activités sur les revenus agricoles par commune

Les deux cartes ci-après soulignent la forte corrélation entre les productions et le produit brut standard par exploitation. Ces statistiques sont calculées à partir des moyens de production existants dans les fermes. Ainsi, la contribution, pour l'année 2020, des productions viticoles aux produits bruts par exploitation et par commune a été bien supérieure à celle des autres productions locales.

La PBS (production brute standard par exploitation) est aussi moindre dans les zones les moins agricoles. Il est possible d'en déduire que la capacité de l'agriculture à générer de la PBS, ou par extrapolation de la richesse économique, est d'autant plus forte dans les secteurs où l'agriculture est la plus présente.





La richesse générée par l'agriculture par exploitation suit clairement un gradient nord-est-sud ouest.

3.10- D'une économie de production, à une économie de marché... à une économie d'environnement

Sur un plan microéconomique, une entreprise agricole se positionne avant tout sur la gestion et l'optimisation des ressources dont elle dispose pour desservir un marché devenu de plus en plus diversifié au fil des années, dans un contexte en évolution perpétuelle.

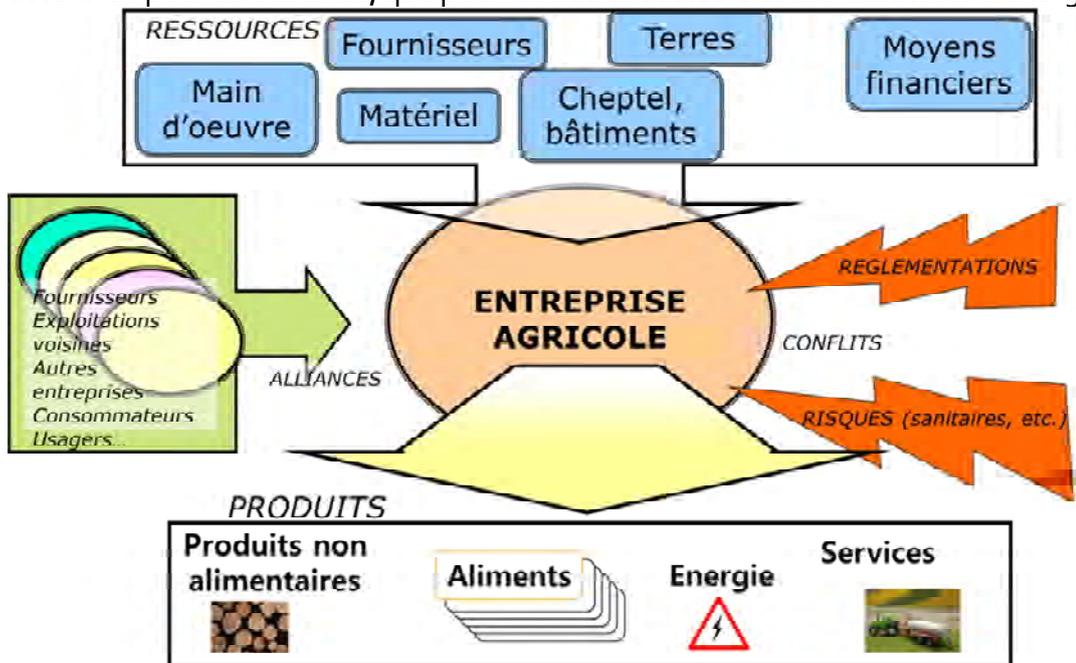
Initialement, les entreprises agricoles ont fondé leur système de production sur l'accès à des ressources, avant tout pour desservir un marché alimentaire qui, jusque dans les années 70, était assez homogène. Les terres et donc le foncier, la possibilité de mobiliser de la main-d'œuvre et du matériel, la qualité des semences ou des autres intrants comme les engrais ou les aliments du bétail, le cheptel ou les bâtiments sont autant de ressources que les agriculteurs ont appris à gérer au fil des années, en adaptant leur système d'exploitation en fonction des spécificités locales de ces ressources. Parmi ces ressources, les possibilités de financement, le choix des fournisseurs ou encore les possibilités d'accéder à des ressources supplémentaires comme des terres ou de l'eau pour irriguer, ont longtemps conditionné les choix stratégiques d'investissement des entreprises. Cela reste encore vrai aujourd'hui.

Dans un contexte européen où les quantités d'aliments produits par les agriculteurs ont fini par atteindre le niveau de demande des consommateurs, les filières alimentaires ont, peu à peu, encouragé leurs fournisseurs... donc les producteurs, à diversifier et améliorer la qualité des produits. De ce point de vue, la qualité des produits issus de l'agriculture se sont améliorés, tout comme la productivité des exploitations.

La logique de l'économie de marché a donc pris le pas sur l'économie de production et d'optimisation des ressources. Et cette diversification des produits agricoles pour répondre aux différents segments des marchés alimentaires ou non alimentaire s'est accompagné d'une attente croissante de la part du

consommateur en services ou en services associés à des produits (exemple : une recette fournie avec un panier de légumes- voir encadré).

Parallèlement, comme nous venons de le souligner, la demande en énergies se répercute sur la production agricole. Les agriculteurs sont donc encouragés à participer à un approvisionnement en énergies vertes, aussi bien pour eux-mêmes, que pour les autres secteurs consommateurs d'énergies.



Quelques exemples de services fournis par les agriculteurs à leurs clients

Un maraîcher vend de nouveaux légumes accompagnés d'une recette pour les cuisiner

Un éleveur propose à son voisin de faire pâturer ses animaux afin d'entretenir sa prairie, par une convention d'éco-pâturage

Un groupe de producteurs propose les conseils d'un boucher pour vendre la viande issue de leurs élevages

Un éleveur prend en pension le cheval d'un voisin qui n'a pas de place suffisante chez lui pour s'en occuper.

Des exploitants s'engagent à placer leurs ruminants dans un marais communal pour la période estivale, et signent une mesure agro-environnementale pour cinq ans.

Un couple d'agriculteurs propose de l'hébergement à la ferme pour des touristes de passage

Que ce soit sur le territoire de la CARA comme dans la plupart des régions françaises, les entreprises agricoles et leurs partenaires ont démontré leur capacité d'adaptation pour évoluer dans cette économie de marché devenue une économie d'environnement.

En effet, le grand nombre de produits et services auxquels les agriculteurs pourraient être amenés à répondre, l'intensité des relations entre les acteurs de l'agriculture et les autres acteurs du territoire - qu'il s'agisse des consommateurs, des voisins, de concitoyens, d'usagers de la campagne ou encore d'autres entreprises du tissu rural, et même des autres entreprises agricoles du territoire - ces paramètres augmentent le nombre d'interactions à traiter pour les décideurs et dirigeants d'entreprise et influencent de façon consciente ou non, de façon souhaitée ou subie, leurs process de production. La qualité des relations à l'environnement, comme la qualité des terres ou la santé d'un marché, devient un facteur prépondérant dans la pérennité des entreprises agricoles.

Sur le territoire de la CARA comme ailleurs, on constate cette diversification des productions des manières de produire et même des stratégies des entreprises agricoles. La qualité des relations et la diversité de la

demande, formulée de façon plus ou moins explicite auprès des agriculteurs ont généré et généreront encore des adaptations dans les productions agricoles du territoire.

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale, la communauté d'agglomération de Royan atlantique devra formuler des intentions et des messages clairs pour permettre une adaptation aussi durable que possible des entreprises agricoles de son territoire afin de réussir cette transition agricole et agro-écologique.

C'est pourquoi il apparaît utile de s'arrêter sur les documents de planification de la collectivité dans un prochain chapitre de ce rapport.

Comme nous avons pu le voir l'agriculture de la CARA dépend à la fois des filières présentes localement mais aussi des stratégies d'adaptation des entreprises, qui chacune selon leurs moyens et productions, vont s'orienter vers des débouchés, des modes de production, et même des organisations qui leur seront propres.

Parallèlement à ces dynamiques il importe de considérer les évolutions des entreprises en termes de transmission reprise ou création, afin de déterminer d'éventuels risques de rupture concernant l'activité agricole présente sur le territoire.

3.11- Les enjeux des relations agriculture / citoyens

La question de la relation entre les entreprises agricoles du territoire et leur environnement proche est déterminante pour leur pérennité, leur avenir, leurs choix d'investissement. La relation entre les agriculteurs et les citoyens peut se considérer sous 3 angles différents :

- la relation entre producteurs et consommateurs est une relation de confiance qui génère de la reconnaissance et du dialogue souvent constructif et positif dès lors que la relation se fait en direct entre les 2 parties.

En ce sens le développement des circuits courts sur le territoire participe à cette relation positive entre agriculteurs et consommateurs. Rappelons toutefois que la consommation de produits alimentaires en circuit court reste très minoritaire, et que la majorité des aliments consommés par les habitants de la CARA, sont achetés par des voies et des filières plus longues, ou même en restauration hors domicile.



Les productions agricoles des territoires sont en réalité utilisées pour partie sur le territoire et pour partie exportées. Il existe également d'importants flux d'imports pour répondre à la demande alimentaire globale.

() Le potentiel nourricier se fonde sur l'assolement de cultures actuellement en place sur le territoire étudié :*

- Un potentiel nourricier de 0% signifie que la production est actuellement inexistante sur le territoire et qu'il sera donc nécessaire de la mettre en place pour pouvoir répondre au besoin d'une alimentation locale.
- Un potentiel nourricier supérieur à 100 signifie, au contraire, que la production est actuellement déjà présente sur le territoire et qu'elle produit des quantités supérieures au besoin d'une alimentation locale.

La CARA s'est engagée dans l'animation d'un "Projet Alimentaire Territorial" (PAT) dont les objectifs sont :

- appréhender l'ensemble de la "chaîne alimentaire locale" : la CARA travaille déjà avec les producteurs en circuits courts, mais le PAT doit permettre de mieux connaître et associer d'autres maillons essentiels de la chaîne, à savoir les transformateurs et les distributeurs ;
- accompagner la transition écologique de l'agriculture : le PAT doit permettre d'agir auprès de producteurs en circuits longs afin d'accompagner une évolution vers des pratiques plus respectueuses des producteurs, de leur environnement et des consommateurs (diversification de cultures, limitation des intrants chimiques, plantation de haies...) ;
- mettre en place une gouvernance (comité de pilotage et groupes de travail thématiques) afin de coordonner plusieurs stratégies territoriales contribuant à une alimentation locale plus résiliente (axe agricole du PCAET, foncier agricole du SCOT, économie agricole au sein du SDEI, actions de prévention autour de la nutrition du CLS...).

Ce Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Royan Atlantique vise à accompagner les acteurs du territoire « vers une consommation et une production éclairées ». L'objectif est de faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant une consommation locale & des productions de qualité.

- la relation entre gestionnaires et usagers de l'espace peut générer plus de tension entre les agriculteurs d'une part, et les usagers de l'autre. Les travaux réalisés par la profession agricole pour positiver ces formes de relation et pour organiser la médiation et le dialogue en cas de relation conflictuelle méritent d'être soulignés et soutenus.

C'est d'ailleurs ce que prône la charte agriculture urbanisme environnement élaborée à l'échelle du Département de Charente-Maritime. Plusieurs sujets sont susceptibles de concerner cette relation à l'espace : gestion de l'eau, qualité de l'air ou des sols, biodiversité, partage d'usages autour de ces éléments, voire même déplacements et mobilités.

- Enfin les relations entre agriculteurs et citoyens sont aussi des relations de voisinage entre résidents dans le même territoire. Ici, ce sont des perceptions, des ressentis, des jugements sur le comportement de l'autre partie qui peuvent influencer la qualité des échanges entre deux personnes qui n'ont pas nécessairement choisi leur voisin.

En cela le mitage de l'urbanisation augmente les surfaces d'échange entre les terres exploitées par les agriculteurs et les zones résidentielles. Stopper le mitage des terres agricoles par l'urbanisation afin de limiter les conflits de voisinage entre agriculteur et tiers, sera un enjeu majeur du SCoT.

Un sujet qui concerne la relation entre résidents d'un même territoire est celui de l'emploi. En l'occurrence, face au besoin très important en main d'œuvre saisonnière de certaines filières agricoles, il faut souligner de vraies opportunités d'emploi pour les habitants. Malheureusement, les candidatures locales pour des emplois saisonniers se réduisent d'année en année, tandis que le travail existe. Les solutions d'accueil de populations étrangères, le temps d'une saison certes assez longue (avril à septembre), sont privilégiées par les plus gros employeurs, tels que Soldive. Les enjeux d'attractivité des métiers agricoles et agro-alimentaires, d'hébergement de ces populations, sont au cœur des préoccupations de ces entreprises.

Parmi les démarches conduites par la profession agricole, nous pouvons citer deux exemples tirés de situations propres au territoire de la CARA :

Le syndicat des producteurs de Pineau des Charentes s'est engagé dans un projet Vitirêve visant à prévenir les risques de pollution liés à leurs pratiques agricoles, par des pratiques raisonnées et par la réalisation d'aménagements sur les abords de leurs parcelles. La certification des fermes en « haute valeur environnementale » est aussi un bel exemple de démarche collective favorable à l'accélération de la transition agricole.

Le Viti'LAB, porté par le Syndicat des Producteurs de Pineau des Charentes depuis 2019, fait partie du programme VITIREV, financé par la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Grand Plan d'Investissement Territoires d'Innovation. C'est un projet au long cours. Ses objectifs sont divers : soutenir l'innovation en viticulture, diffuser les bonnes pratiques, préserver l'environnement et, surtout, fédérer les viticulteurs et les citoyens.

Sur la base de ces préconisations, les producteurs du Viti'LAB ont mis en place un peu plus de 1 km de haies, 7 ha de couverts mellifères sur les parcelles en attente de replantation, des arbres isolés, des pratiques d'entretien adaptées (broyage tardif des zones enherbées, entretien des haies...). Et ce n'est qu'un début...

Autre exemple, celui de la charte des riverains qui invite aussi bien les agriculteurs que les voisins à se rapprocher de leur mairie, proposée comme médiateur pour prévenir et anticiper toute nuisance qui serait lié à l'utilisation de produits phytosanitaires ou de pesticides par la profession agricole.

Conformément au décret et à l'arrêté du 25 janvier 2022 relatifs aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, ces distances peuvent être réduites dans le cadre de chartes élaborées à l'échelle départementale et sous réserve d'utiliser les matériels de pulvérisation les plus performants, figurant sur une liste validée au niveau national.

Afin de favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et de répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture, une charte d'engagement dite "Charte riverains" a été élaborée par la Chambre d'agriculture, qui a fait l'objet d'une consultation du public du 11 juillet 2022 au 1er août 2022. Lors de cette consultation, 212 contributeurs se sont exprimés.

Suite aux observations formulées, la Chambre d'agriculture a proposé une nouvelle version de la charte, qui a été approuvée par M. le Préfet par arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2022.

3.12- Une dynamique d'installation- reprise - création délicate

Les 412 entreprises agricoles présentes sur le territoire de la CARA sont très concernées par les enjeux de transmission et de renouvellement des actifs.

En effet près d'un tiers d'entre elles comptait en 2020 au moins un chef d'exploitation de plus de 60 ans. Cela n'est certes pas une tendance très différente de l'évolution démographique du territoire, où s'observe un vieillissement prononcé.

Parmi ces agriculteurs concernés à très court terme par la transmission de leur entreprise on peut considérer quatre situations différentes :

- Pour un gros tiers d'entre eux il n'est pas prévu de cesser son activité dans l'immédiat.
- Un autre tiers ignore totalement ce qu'il fera à court terme : continuer, tout arrêter ? transmettre ?
- Une 3e catégorie s'annonce optimiste sur la reprise de l'exploitation dont ils ont la charge...
- Enfin, une minorité d'agriculteurs de plus de 60 ans (10 %) imagine que leur exploitation va disparaître, souvent au profit de l'agrandissement d'exploitations voisines, parfois au profit d'un usage non agricole.

Soulignons que ces 133 agriculteurs exploitent le tiers de la superficie agricole utile de la CARA. Les enjeux sont donc conséquents pour le territoire !

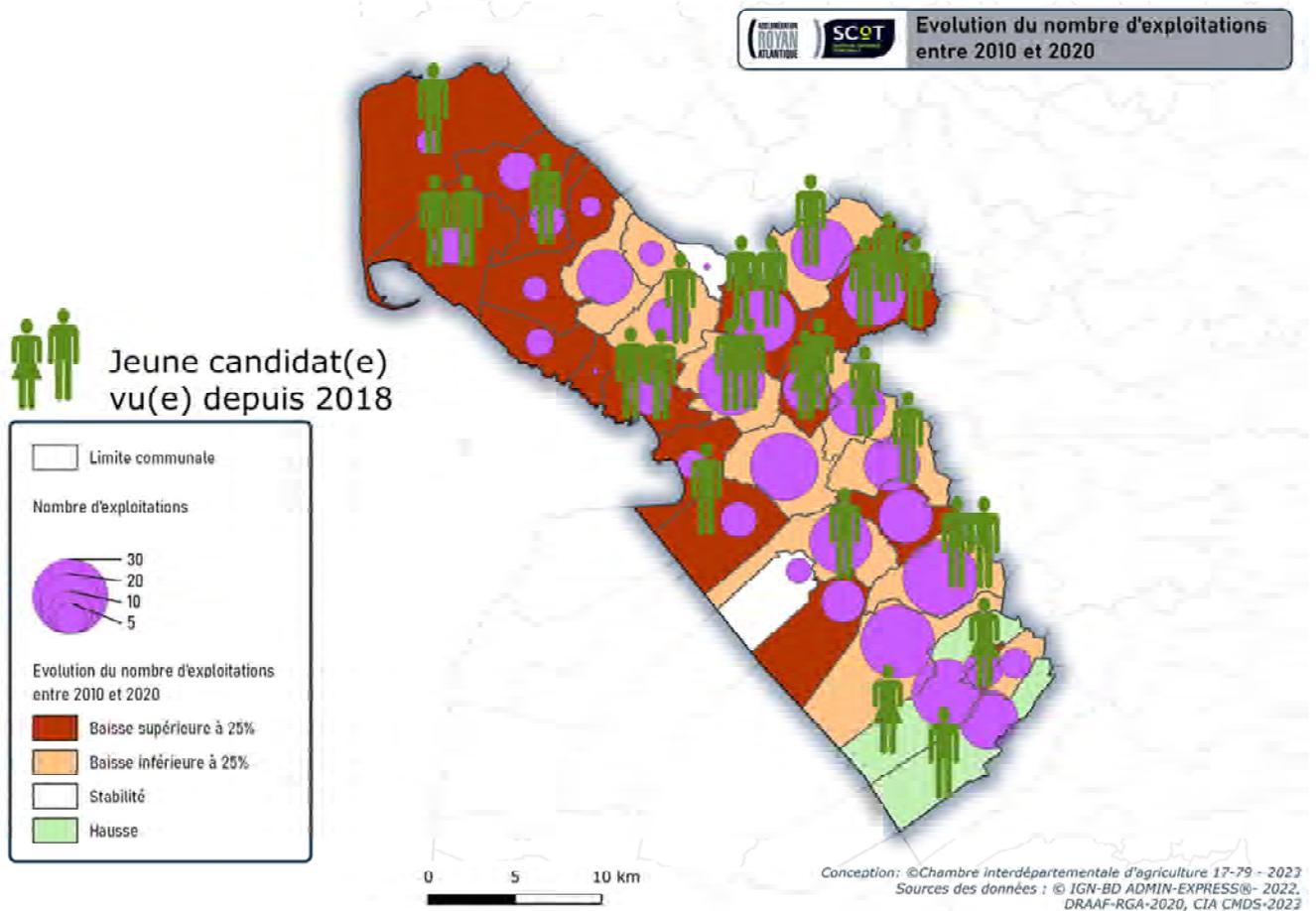
Un travail a été conduit par le pôle installation transmission de la chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres au cours de l'année 2022. Cette étude corrobore les éléments que nous venons de présenter. Parmi les 270 personnes chefs d'exploitation âgés entre 55 et 79 ans, dont une grosse majorité d'entre eux sont des exploitants à titre individuel, la transmission y est assurée pour la moitié d'entre eux. Précisons que la reprise par des exploitations voisines fait ici partie de ces solutions de transmission assurées.

Face à ces constats quels sont les solutions ? Tout d'abord, encourager les personnes concernées par cette reprise à anticiper les solutions : des permanences et des journées d'informations ont été organisées dans ce sens par le point accueil installation transmission. Une formation destinée à préparer et optimiser la transmission d'exploitation est proposée par la chambre d'agriculture aux agriculteurs et agricultrices concernés. De plus, Il est fortement recommandé que chacun de ces agriculteurs de plus de 55 ans s'inscrive au répertoire départ-installation (RDI) pour rechercher un repreneur. Enfin la mobilisation de partenaires : filières, collectivités, profession agricole, est essentielle pour favoriser la reprise de ces outils de production souvent pérennes.

En raison du très faible nombre d'installations en élevage constatées ces dernières années, une forte inquiétude existe en ce qui concerne l'avenir de l'élevage sur le territoire... Inquiétude renforcée par la diminution de 27% des fermes entre 2010 et 2020, et par une pyramide des âges des exploitants plutôt préoccupante... Cette tendance lourde à la disparition de 15 fermes par an, peut, à terme, remettre en cause la présence même de certaines filières, comme les vaches laitières ou d'autres productions animales.

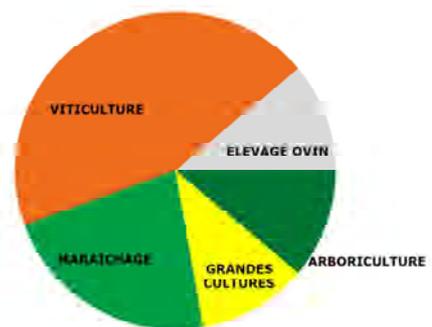
Le territoire compte pourtant des candidats à l'installation reprise d'entreprises agricoles, qui se sont présentés auprès du Point accueil Installation transmission, pour trouver un site à reprendre sur le secteur. Il

s'agit de les séduire, en leur proposant des outils de production adaptés et rentables. Près d'une trentaine de personnes ont été recensées et accompagnées depuis 2018 par les services concernés.



Depuis 2018 on comptabilise 9 installations effectives de jeunes agriculteurs qui ont été accompagnés. Les projets d'installation portent dans près de la moitié des cas sur la filière viticole, mais également en maraîchage. L'installation en élevage est très minoritaire. 4 porteurs de projets sur 9 se sont orientés vers une production en agriculture biologique.

Les productions des jeunes installés



Au regard de ces constats il convient de souligner l'importance d'une sensibilisation généralisée des chefs d'entreprises agricoles en activité comme la nécessité de mobiliser des candidats à la reprise de ces exploitations dont les profils ont tendance à se diversifier : les porteurs de projets d'installation en agriculture ne sont plus majoritairement issus du milieu agricole. Ils ont des formations et des diplômes très divers, et leur âge est plus varié.

La reprise des exploitations de la CARA dépend donc beaucoup de la capacité à détecter de nouveaux porteurs de projets et de leur offrir des outils de production rentables, vivables, durables.

Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'accessibilité au foncier peut avoir un rôle dans la transmission des fermes existantes sur la CARA.

4. La concurrence sur le foncier

Le prix des terres agricoles sur la CARA constitue une réalité « pesante ». Les terres agricoles se vendent à des prix élevés, quel que soit leur usage. Les terres cultivées et les prés se vendent à près de 6000€ l'hectare, soit 10% plus cher qu'en moyenne de en Charente Maritime, et même 15% plus cher que la moyenne de Nouvelle-Aquitaine... Atteignant ainsi les niveaux mesurés à l'échelle de la France entière.

Les prix les plus importants sont ceux des terres en vigne qui, même si elles sont plus accessibles que dans d'autres régions de nouvelle Aquitaine ou même que dans d'autres régions de Charente-Maritime, restent à des prix élevés : 58000€ par hectare en zone AOP. Pour ces 2 catégories. Notons l'augmentation des prix et un marché assez dynamique et très concurrentiel, en particulier pour les terres viticoles situées en zone AOP cognac. En l'occurrence, dans la catégorie « Bons bois » pour la CARA.

AOC Grande Champagne, Grande Fine Champagne, Petite Champagne, Fine Champagne, Borderies, Fins Bois et Bons Bois :

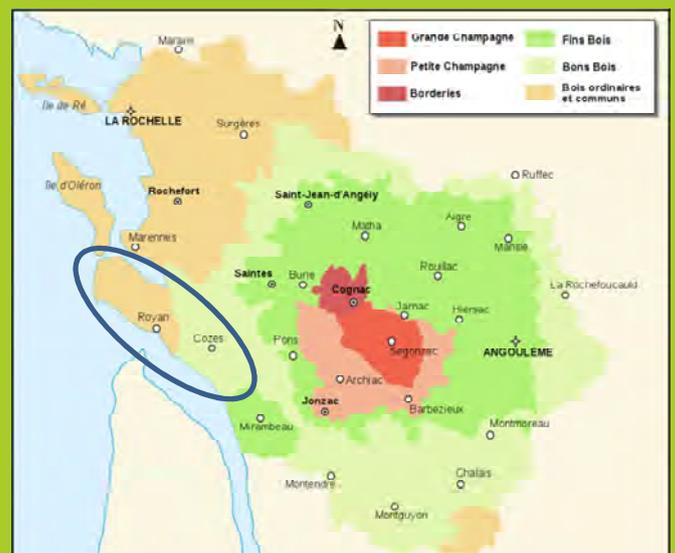
Décret du 13 septembre 2005 modifiant le décret du 13 janvier 1938 relatif aux appellations d'origine contrôlées « Grande Champagne », « Grande Fine Champagne », « Petite Champagne », « Fine Champagne », « Borderies », « Fins Bois » et « Bons Bois »

Article 1^{er} Modifié, D. 9 mars 1938; D. 28 juillet 1938;
D. 6 décembre 1938

Les appellations contrôlées :

« Grande Fine Champagne » et « Grande Champagne »,
« Petite Champagne »,
« Fine Champagne »,
« Borderies »,
« Fins Bois »,
« Bons Bois »

... sont exclusivement réservées aux eaux-de-vie qui, [...] proviendront de vins récoltés respectivement pour chacune d'entre elles sur les territoires ci-après désignés, étant entendu que leur distillation sera effectuée à l'intérieur du territoire délimité de l'appellation Cognac.



En ce qui concerne la forêt, les parcelles se vendent à des prix beaucoup plus modeste près de 3130€/ha, par hectare soit 30 pourcent moins cher que la moyenne nationale.

En dehors de la solution d'acquisition de foncier pour les exploitations, il reste celle du fermage qui permet une location sur du moyen long terme de terres sans avoir à les acquérir. Les situations sont très diverses d'une commune à l'autre, oscillant de moins de 25 à plus de 75% des terres exploitées en fermage. Le fermage semble vraisemblablement plus présent sur le cœur de la CARA dans les zones plutôt exploitées par les éleveurs et céréaliers.

Autour de cette question du foncier, un certain nombre d'enjeux sont recensés :

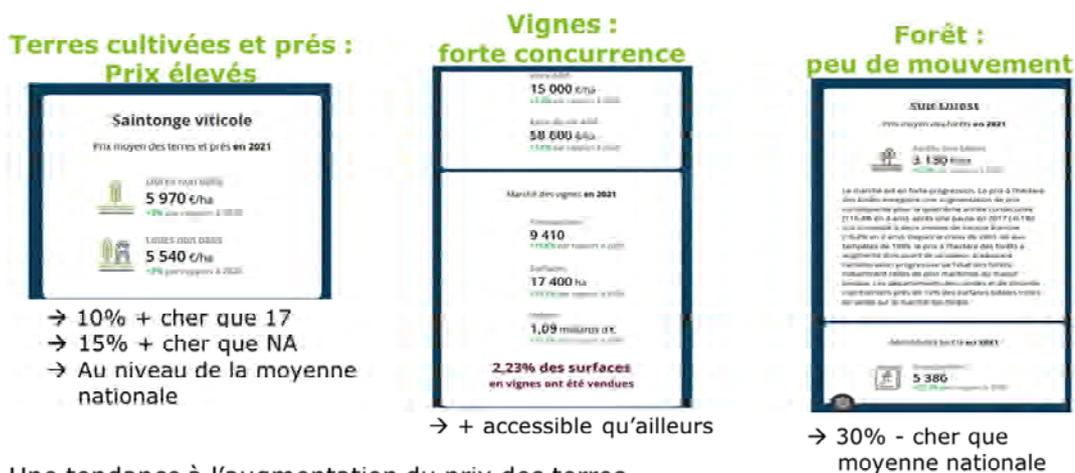
D'abord il importe de préserver les outils de production pour des activités agricoles, qu'il s'agisse des bâtiments comme des terres. Cela inclut également les fermes ostréicoles situées plutôt le long de la vallée de la Seudre.

Il s'agit aussi de permettre la régulation des prix en particulier sur les secteurs aptes à la plantation de vigne en secteur AOP, très convoité.

Les projets des collectivités nécessite d'être accompagnés et anticipés, afin d'éviter une surenchère sur le prix du foncier autour des zones pressenties pour les projets d'aménagement : les projets d'espace test ou les projets d'aménagement ou d'urbanisation, comme les projets liés à la filière équine font partie des dossiers sur lesquels il s'agit de rester vigilant.

Enfin il s'agit d'organiser l'arbitrage pour les attributions de terre en particulier au sein du comité SAFER, dans un souci et une préoccupation de préservation de la valeur ajoutée lié à ces terres. Sur ce point la production viticole, comme nous le verrons plus loin, mais aussi l'élevage équin, à condition qu'il reste dans un cadre professionnel, peuvent représenter des secteurs à plus forte valeur ajoutée... Au même titre que les terres irriguées ou en verger.

Le prix du foncier : une réalité pesante



- Une tendance à l'augmentation du prix des terres
- Un marché assez dynamique
- Une concurrence forte

Source : SAFER Nouvelle-Aquitaine - www.le-prix-des-terres.fr

La mise en place d'un groupe foncier agricole fait partie du projet alimentaire territorial de Royan Atlantique. Les objectifs sont de faciliter l'installation de porteurs de projets agricoles et aquacoles par l'animation d'un réseau de partenaires concernés par ces enjeux la sensibilisation et l'accompagnement des élus locaux à la préservation du foncier agricole. L'appui à l'installation de porteurs de projets agricoles et aquacoles est aussi un objectif important à atteindre, en mobilisant des dispositifs de maîtrise foncière et d'accès au foncier, en identifiant des opportunités foncières.

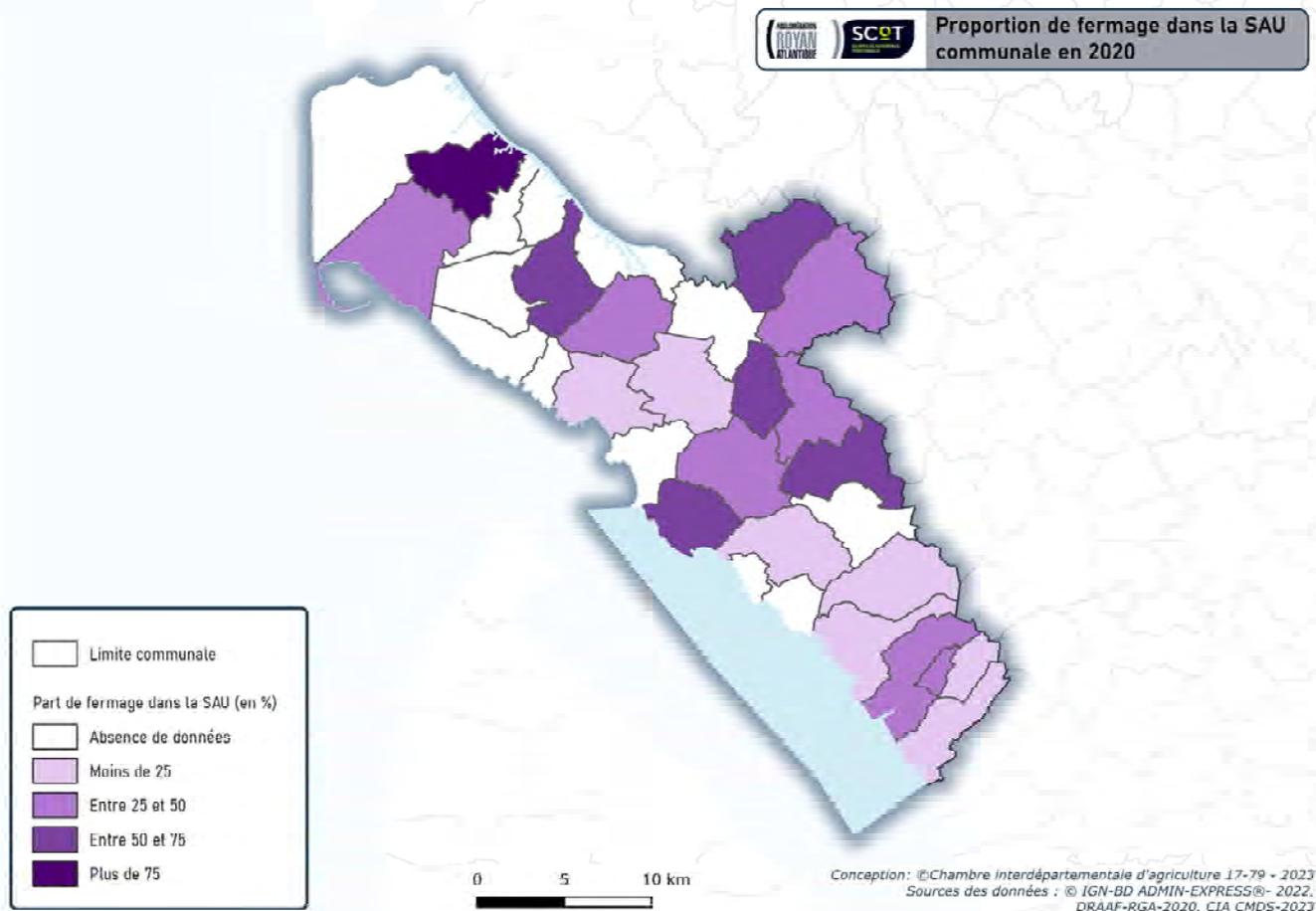
L'agriculture de la CARA présente donc de vrais atouts pour assurer une transition agricole dans une logique de continuité et d'équilibre entre les filières présentes. Si la vigne et les cultures restent deux piliers importants, la professionnalisation des ateliers équestres aussi bien pour le tourisme que pour le sport, ainsi que les fortes diversifications constatées en productions de fruits et légumes, donnent un aplomb très solide au pack des productions agricoles du territoire.

L'élevage ruminant, pourtant riche en utilités pour le territoire, que ce soit sur le plan des offres alimentaires en circuits courts ou plus long, ou sur la valorisation de prairies de marais qui ne sauraient être valorisées autrement, souffre des difficultés de rentabilité et d'attractivité pour des repreneurs qui assureraient la transmission et donc la pérennité des fermes. Plus généralement, le besoin en emploi salarié en agriculture se fait ressentir, aussi bien pour des emplois saisonniers que permanents et plus qualifiés.

Cette variété des filières assure une certaine résilience à l'agriculture locale, et méritera d'être valorisée auprès de ses publics nombreux : consommateurs, résidents, usagers de l'espace, mais aussi les élus des collectivités qui nécessairement, et d'autant plus dans les communes où l'agriculture domine l'occupation de l'espace, auront à considérer les problématiques et les atouts de l'agriculture locale.

Nous avons pu souligner qu'un certain nombre de projets vont déjà dans ce sens et sont en cours : c'est le cas de l'émergence d'un projet structurant autour du cheval, c'est aussi l'objet de la partie qui suit, de vérifier la pertinence et la complétude dans la prise en compte des enjeux que nous avons repérés.

Enfin, un point sur la part de terres exploitées en fermage indique en creux que le faire-valoir direct domine dans les secteurs où les terres agricoles sont les plus rares (nord-ouest) ou les plus chères (sud-est).



Partie 4 : Forces, faiblesses, menaces et opportunités... et quelques recommandations / propositions / préconisations

4.1- <u>FORCES</u>	4.2- <u>FAIBLESSES</u>
<ul style="list-style-type: none"> -Deux filières motrices solides : COP et viticulture -Une variété de productions alimentaires locales -Fort savoir-faire autour du cheval (courses, CSO) -Production de bois et d'énergie photovoltaïque -Des coopérations trans filières (magasins de producteurs, Bienvenue à la Ferme, méthanisation, Cuma...) -Attractivité du territoire -Image produits locaux : huitre pineau cognac -Des identités paysagères fortes -Une valeur ajoutée plutôt bonne -Un espace test en place -Massifs forestiers identitaires, patrimoniaux -Populiculture, qui diversifie les types de forêts -Tourisme important en volume et valeur -Une agriculture multifonctions / économie d'environnement -Des emplois variés et de nombreux emplois saisonniers -Actions positives sur l'image et les pratiques environnementales (HVE) -Atelier découpe / transformation viandes 	<ul style="list-style-type: none"> -Un prix élevé des terres -Des communes sans exploitation agricole (L'Eguille sur Seudre, Vaux sur Mer) -Des communes sans terres agricoles (ou très peu... La Tremblade, Chaillevette) -Population assez âgée -Sols fragiles et très variés, donc plus difficiles à travailler -Biodiversité fragile et présentant des risques -Pression foncière importante sur terres non urbanisées -Régression de l'élevage -Peu d'infrastructures filières élevages localement -Eclatement de la propriété forestière privée et -Spécialisation assez forte des exploitations : fragilité en cas de crise spécifique à la filière concernée -Assez faible part de terres engagées en agriculture Biologique -Une occupation non agricole/ non professionnelle des terres (4% du territoire) -Beaucoup de fermes à transmettre -Faible niveau de contractualisation (MAEc marais)

4.3- OPPORTUNITES	4.4- MENACES
<ul style="list-style-type: none"> -Le SCOT / outil de protection du foncier / ZAN -Ouverture programme MAEC marais 2023 -PAT avec des actions production / filières / demande consommation, et en lien avec le foncier -PCAET impliquant l'agriculture -Besoins en énergies renouvelables -Besoins en stockage de CO₂ -Valorisation possible de patrimoine bâti agricole -Tourisme vert : un marché potentiel -Projets structurants pour le territoire (équin) -Charte des riverains : dialogue et prévention de conflits -Mutualisation des protections incendies entre filières / acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> -Réchauffement climatique : dépérissement forêt, accès à l'eau, ... -Risque incendie -Transmission des fermes -Relations agriculture / autres acteurs -Devenir du patrimoine bâti agricole -Mitage de l'urbanisation -Gestion des bandes tampons à inventer entre agriculteurs et résidents, communes... -Concurrence du tourisme / randonnées... -Contraintes pressenties pour l'application des TVBN -Atténuation de la demande alimentaire en SIQO / Bio -Incertitudes marchés export (Cognac, COP) -Urbanisation en pôles d'équilibre / de proximité ? -Demande en emplois saisonniers difficilement pourvue -Demande en foncier agricole de la part de non agriculteurs

Éléments de conclusion

Nous retiendrons de ce diagnostic agricole et forestier un certain nombre d'enseignements :

- Une forêt identitaire à préserver en conservant les possibilités de l'exploiter,
- Une agriculture qui reste prépondérante malgré un recul marqué dans l'occupation de l'espace communautaire,
- Une richesse importante générée par des filières variées, parfois d'excellence pour les produits identifiés par des signes de qualité et d'origine, comme Pineau, Cognac, Huitres.

Dans un contexte à forte pression de l'urbanisation, l'agriculture et la forêt donnent une forte identité au territoire autant sur les plans paysagers, que gastronomiques (en incluant les fruits de mer), touristiques et de loisirs. Une image de qualité, de variété, de dynamisme, ressort de ces constats.

Parmi les points de vigilance, il s'agit de préserver les possibilités de transmission, de création d'emplois, de construction d'équipements et d'installations, d'accueil de nouveaux actifs pour une agriculture créatrice de valeur ajoutée, pour des massifs forestiers pleinement valorisés et sécurisés.

Le Projet alimentaire territorial, le PCAET ont déjà posé les bases d'une agriculture du futur sur Royan Atlantique. La professionnalisation des acteurs de la filière équine, qui pourra leur conférer des marges de manœuvre notamment en terme d'urbanisme, doit permettre de déplacer le curseur de l'occupation de l'espace agricole en faveur des activités économiques les plus efficaces sans freiner la quête de nature et de biodiversité pour les touristes et habitants de Royan Atlantique.

La transition écologique et le développement des interactions entre l'agriculture et les habitants, résidents, consommateurs locaux (énergies renouvelables, vente directe, valorisation des pratiques favorables à la biodiversité...), qui s'amorcent dès à présent sur la communauté d'agglomération de Royan Atlantique, constituent les bases de la préparation des documents de planification du territoire.